

CONGRES
DE L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'EPCI
DU MORBIHAN

AURAY
21 OCTOBRE 2017

Le président, Jacques LE NAY :

Mesdames et messieurs les conseillers régionaux et départementaux,

Mesdames et messieurs les maires,

Madame la présidente et Messieurs et présidents de communautés de communes et d'agglomération,

Mesdames et messieurs les adjoints,

Mesdames et messieurs les maires honoraires,

Mesdames et messieurs.

Je vous souhaite la bienvenue à Auray et je vous remercie de votre présence à notre assemblée générale annuelle.

Je remercie monsieur le maire d'Auray et toute son équipe municipale qui s'est fortement impliquée pour organiser ce congrès.

Des produits locaux seront également offerts en fin de réunion et je vous en remercie vivement.

La matinée se déroulera de la façon suivante :

Assemblée générale :

- le rapport moral d'activité sera présenté par Jean-Pierre LE FUR, maire de Berné, Secrétaire Général de l'Association, ponctué de l'intervention d'Anne LE HENANFF, maire-adjointe de Vannes, au sujet de la cybercriminalité ;
- le rapport financier sera présenté par Jean-Paul BERTHO, maire de Baud, président de Baud communauté, Trésorier de l'Association ;
- le rapport du commissaire aux comptes sera présenté par Hubert HENRY;
- enfin, nous procéderons aux votes sur les comptes ;

Ensuite, se tiendra une Assemblée générale extraordinaire de modification des statuts en lien avec l'élection du prochain Président de l'Association.

A 10h30 : nous accueillerons les invités et les personnalités officielles

En premier lieu, se déroulera la remise des Mariannes du civisme par Guy SINEL, Président de l'Association des anciens conseillers généraux, anciens maires et adjoints au maire du Morbihan.

Puis, Jean DUMOULIN, maire d'Auray, adressera un message d'accueil aux invités et présentera la commune par la projection d'un film.

Philippe LE RAY, Président d'Auray Quiberon terre Atlantique présentera la communauté de communes et un film.

Ensuite, j'interviendrai.

Puis, nous écouterons Muriel JOURDA, Vice-Présidente du Conseil Départemental,

Suivie de Kaourintine HULAUD, conseillère régionale.

Pour clôturer la matinée, Raymond LE DEUN, Préfet du Morbihan, se prêtera bien volontiers à des échanges avec l'assemblée.

Enfin, je procéderai à la remise de la médaille de l'Association à Jean DUMOULIN, Maire d'Auray.

La commune d'Auray offrira l'apéritif derrière nous. Ensuite, des produits locaux vous seront remis à la sortie et une photo des maires aura lieu sur les marches de l'espace Athéna.

Le déjeuner sera servi au complexe Le Verger, à 5 minutes à pieds.

Avant de passer à l'assemblée générale proprement dite, je vous demanderais d'avoir une pensée pour les maires et maires honoraires, qui sont décédés depuis la dernière assemblée générale :

Eugène TUAL, Maire de Réminiac

René BELLLOT, Maire honoraire de Rochefort en Terre

Christian PERRON, ancien Maire de Guéméné sur Scorff

Paul LAUDRAIN, Maire honoraire de Noyal Muzillac

Henri PELARD, Maire honoraire de Augan

Pierre CHAUTARD, Maire honoraire de Missiriac

Bernard RAUX, Maire de Billiers

Eugène REMILLY, Maire honoraire de Larmor Plage

Jean-Claude SAINDRENAN, ancien maire de St Tugdual

Une minute de silence...

En outre, à la suite de démissions et de fusions de communes ou d'intercommunalités, de nouveaux maires et présidents d'EPCI ont été élus :

Nolwenn BAUCHE – GAVAUD, Maire de GUEHENNO.

Thomas PALOU, Maire de PLOUGOUMELLEN.

Catherine LAMOUR, Maire de la commune nouvelle de CARENTOIR, issue de la fusion entre Carentoir et Quelneuc.

Jacques ROCHER, Maire de la commune nouvelle de LA GACILLY, issue de la fusion entre La Gacilly, La Chapelle Gaceline et Glénac.

Gérard CORRIGNAN, Président de Centre Morbihan communauté.

Jean-Luc BLEHER, Président de De l'Oust à Brocéliande communauté.

Patrick LE DIFFON, Président de Ploërmel communauté (fusionnée).

Michel MARTIN, Maire de REMINIAC.

Pierre LE BODO, Président de Golfe du Morbihan Vannes agglomération.

Maryse LE BRIS, Maire de SAINT-TUGDUAL.

Jo DANIEL, Maire de GUIDEL.

Marie-Hervé JEFFROY, Maire de Saint-Marcel.

Jean-Marie FAY, réélu Maire de Brandivy.

Jean-Yves CARRIO, Maire de Brandérion.

Yves CHASLES, Maire de Mauron.

Bruno LE BORGNE, Président d'Arc Sud Bretagne.

Nous leur souhaitons la bienvenue.

Comme il se doit, chaque année, le maire de la commune d'accueil va vous adresser quelques mots rapidement puis, de façon plus détaillée en seconde partie de réunion.

Mot de bienvenue de Jean DUMOULIN, maire d'Auray

Merci monsieur le Président, merci Jacques, merci d'avoir choisi la ville d'Auray pour faire ton dernier congrès en fait.

Bienvenue à tous dans ce Centre Athéna, où bien sûr on aura un congrès très riche et très intéressant.

Une pensée pour Yves BLEUNVEN, qui a eu un accident, et qui a une pensée pour nous ce matin, je l'ai eu au téléphone hier, il vous salue tous.

Merci Monsieur le Maire.

Vous trouverez dans votre sac, offert par Voltalia :

- le magazine du Département et des crayons ;
- un podomètre offert par la Mutuelle Nationale des Territoriaux ;
- un hub - USB offert par Enedis ;
- le cadeau de la ville d'Auray ;
- un gobelet d'Eau du Morbihan ;
- un hand-spinner de Morbihan énergies ;
- et divers documents que je vous invite à consulter.

Comme l'année dernière, l'Agenda 2018 vous a aussi été remis à l'entrée.

Je laisse à présent la parole au secrétaire général, Jean-Pierre LE FUR afin de présenter le rapport d'activité de cette année 2017.

1^{ère} partie : ASSEMBLEE GENERALE

Jean-Pierre LE FUR, Secrétaire général :

Je déclare ouverte l'Assemblée Générale statutaire 2017 de l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Morbihan.

I- RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE

Le conseil d'administration de l'Association s'est réuni 2 fois depuis le dernier Congrès du mois d'octobre 2016.

Représentations, réunions d'information

Réunions du Président :

3 novembre : réunion lois « littoral » et ALUR à la DREAL, 0 rennes.

5 novembre : obsèques du maire de Réminiac.

9 novembre : remise des prix des villes et villages fleuris.

19 novembre : inauguration de l'équipement multi-sports de Cléguer.

23 novembre : obsèques du maire-adjoint de Saint-Perreux.

24 novembre : les Présidents d'associations départementales de maires et de présidents d'EPCI de Bretagne, ont déjeuné à l'hôtel de Région, à l'invitation de Loïg CHESNAIS – GIRARD, 1^{er} Vice-Président et Laurence FORTIN, Vice-Présidente en charge de l'aménagement du territoire, du Conseil régional de Bretagne.

3 décembre : inauguration de la salle polyvalente de Calan.

9 décembre : réunion en Préfecture sur le stationnement illicite des gens du voyage.

14 et 27 décembre : CDCI.

Janvier : Le Président a assisté à une trentaine de cérémonies de vœux.

2 février : colloque régional du CAUE à Grand-Champ ;

10 février : signature des statuts de la société d'économie mixte SEM 56 énergies ;

17 février : cérémonie de départ du Sous-Préfet de Lorient ;

23 février : inauguration de la maison de services au public de Sérent ;

11 mars : inauguration de la gendarmerie d'Allaire ;

13 mars : rencontre avec Claude GIRAULT, nouveau Directeur départemental des finances publiques du Morbihan ;

14 mars : AG des jeunes agriculteurs à Muzillac.

6 avril : AG des maires ruraux à Saint-Barthélémy ;

27 avril : rencontre avec Pierre CLAVREUIL, Sous-Préfet de Lorient ;

30 avril : inauguration à Saint-Perreux ;

10 mai : cérémonie d'hommage aux résistants et déportés et remise des prix du concours scolaire en Préfecture ;

19 mai : comité départemental du schéma de services aux familles à la CAF de Vannes ;

21 mai : Fête de la nature à Gestel ;

1^{er} juin : réunion du groupe de suivi de la mise en œuvre des rythmes scolaires à l'inspection académique, à Vannes ;

2 juin : inauguration de la salle des sports de Plougoumelen ;

8 juin : AG de l'association des anciens maires et conseillers généraux à Landevant ;

12 juin : aérodrome de Noyal-Pontivy où ERDF contrôle les lignes électriques en hélicoptère ;

16 juin : soutien à la Marche des agriculteurs à Vannes ;

29 juin : inauguration de l'espace accueil clientèle de la SAUR à Auray ;

30 juin : Comité interministériel aux ruralités à Vannes.

Participation aux réunions du comité directeur, des commissions Finances, Intercommunalité, Territoires ruraux de l'AMF

Réunions du Secrétaire Général, Jean-Pierre LE FUR :

14 novembre : réunion à l'initiative du Préfet BROT au sujet de l'accueil des réfugiés.

22 novembre : commission « Europe » à Paris.

23 novembre : commission DETR en Préfecture.

30 novembre : assemblée Générale de l'Association des maires ruraux du Morbihan à Saint-Allouestre.

7 décembre : comité SAFER.

19 décembre : comité de suivi des mesures du Comité Interministériel aux ruralités (CIR) en Préfecture de Vannes.

9 février : réunion en Préfecture au sujet des conventions ruralité et plus spécifiquement de la convention cadre pour une école de qualité en territoire rural que l'Association des maires ruraux du Morbihan et l'Association des maires et des présidents d'EPCI du Morbihan, refusent de signer. Alain DURAN, Sénateur de l'Ariège, Gérard MARCHAND, Inspecteur général de l'administration de l'Education Nationale, Christian DERRIEN, maire de Langonnet, Président des maires ruraux et Jean-Pierre LE FUR, étaient présents.

Signatures

Charte de partenariat AMPM – CDG56 - SNDGCT

Visant à promouvoir les démarches de médiation et à accompagner utilement les acteurs dans la résolution de tensions entre les cadres dirigeants de collectivités locales et leur autorité politique, une charte de partenariat est venue couronner en juillet dernier l'excellente complémentarité des actions menées par le Syndicat National des Directeurs Généraux de Collectivités Territoriales (SNDGCT) et le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan (CDG56) en ce domaine, tout particulièrement dans le contexte actuel de recomposition des territoires sur le département.

Consciente de l'intérêt de prévenir les conflits entre ses adhérents et leurs dirigeants territoriaux respectifs, l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Morbihan (AMPM) a souhaité venir renforcer cette collaboration en rejoignant ce nouvel outil partenarial au service, à la fois, des employeurs territoriaux et de leurs cadres, dans l'intérêt bien compris de toutes les parties.

Ainsi, la signature de la charte par Xavier ROBERT, Président du SNDGCT, Joseph BROHAN, Président du CDG56 et Loïc LE TRIONNAIRE, Maire de Plescop, Administrateur AMPM, en présence de Patricia LE ROUX, Présidente de la Mutuelle Nationale des Territoriaux du Morbihan, a eu lieu le 22 novembre 2016.

La signature du schéma départemental des services aux familles du Morbihan a eu lieu le lundi 27 février à la CAF avec notamment M. LE DIREACH, Président de la CAF, M. PORTHERET, Secrétaire Général de la Préfecture, Jacques LE NAY, Président AMPM, Mme FAVREAU, Inspectrice d'académie, Mme LEPRETRE, Directrice adjointe de la DDCS...

De mon côté, le 11 octobre dernier à la CAF, j'ai procédé, au nom du Président, à la signature du Schéma départemental d'animation de la vie sociale, destiné à renforcer toutes les actions menées dans ce domaine.

Réunions d'information

Une réunion d'information et d'échanges avec les Services Publics d'Assainissement Non Collectif morbihannais s'est déroulée le 25 novembre dans les locaux de l'Association, dans le cadre de la charte assainissement en domaine privé dont l'Association est membre fondatrice.

Les sujets traités : la charte assainissement : les évolutions en 2016 et les projets en 2017 ; l'observatoire de l'ANC dans le Morbihan : résultats de l'enquête 2015-2016 ; bilan sur l'avancement des opérations groupées de réhabilitation ; points d'actualité (transfert de la compétence assainissement, assurances ...).

Vendredi 3 mars a eu lieu, au siège de l'Association, une réunion d'information, en partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) au sujet de la lutte contre le frelon asiatique, en présence de Jacques LE NAY, Président AMPM, Pierrick LE FUR, Maire de Sainte-Hélène, référent « frelon » AMPM et Joël LABBE, Sénateur du Morbihan.

Lundi 6 mars a eu lieu, au siège de l'Association, une réunion d'information, organisée dans le cadre de la convention de partenariat liant Groupama et l'AMPM, au sujet des relations entre collectivités locales et associations. Une trentaine de personnes y ont assisté.

Vendredi 10 mars, à la demande de la DDTM, Alexia est intervenue auprès des élus référents « sécurité routière » au sujet de la responsabilité des collectivités territoriales lors de l'organisation de manifestations festives.

Mardi 4 avril, en matinée, le groupe Le Moniteur a animé une réunion d'actualités des marchés publics, au siège de l'Association.

Le 18 mai dernier, l'Association des maires et des présidents d'EPCI du Morbihan a participé au Congrès de l'Association des Techniciens Territoriaux de France, à Quimper, au titre de l'Association Régionale des Maires de Bretagne.

Le 9 octobre à 14h30 a eu lieu au siège de l'Association une réunion d'information, en lien avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale et la direction départementale des finances publiques, au sujet du prélèvement à la source.

Le 25 octobre prochain Lorient agglomération et Audelor organisent un colloque : Transformation digitale dans les collectivités territoriales : les enjeux et les risques, de 14h30 à 17h30 au siège de Lorient agglomération, quai du Péristyle.

Cela permet de faire la transition vers l'intervention d'Anne LE HENANFF, Maire-adjointe de Vannes au sujet de la cybercriminalité et des risques encourus par les communes.

Intervention d'Anne LE HENANFF, Maire-adjointe de Vannes

Bonjour, Anne Le Hénanff, Maire-adjointe au Numérique, aux Systèmes d'information et à la Communication (*diaporama modifié en Word*)

Politique de sécurité numérique

Des enjeux ... et des cibles potentielles

- 40 sites interconnectés,
- 100 serveurs (infrastructures, applications métiers),
- 2 baies de stockage (20 To de données stockées) + 1To/an
 - 15 000 mails/jour,
 - 1 000 boites mail,
 - 700 utilisateurs,
 - 1 100 postes informatiques
- o Gestion de l'eau en régie,
- o La vidéo protection
- o L'Ehpad,
- o La télégestion,
- o De nouveaux usages dématérialisés et des millions de données....

25 février 2016, attaque virale massive type Ransomware (Locky)

- 5 agents cliquent sur la pj du mail
- Des milliers de fichiers cryptés
- 1 journée complète sans poste de travail
- Isolement des 5 postes et désinfection dans la cellule de décontamination de la DSI
- Restauration de la quasi-totalité des fichiers

Prise de conscience : et la prochaine fois ?! ...

Mise en œuvre d'une politique de sécurité des SI

- Validation par le Maire et le DGS de la politique SSI et inscription en projet transversal
- Politiques et chartes
- Sensibilisation SSI et DCP
- Appréciation des risques
- Homologation de sécurité (obligation RGS)

Les conditions de succès ...

- Arbitrage sur les ressources financières, techniques et RH
- 1 Prise de conscience et 1 portage par les dirigeants
- La conduite du changement et l'adhésion de tous
- L'application des obligations réglementaires
- L'humanité : l'attaque de demain sera pire qu'hier !

Merci de votre attention

Merci Anne. Je reprends.

100 ème Congrès de l'Association des Maires de France

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) organise son centième Congrès, lequel sera une édition marquante au cours de laquelle l'AMF célébrera le centenaire de ce rassemblement exceptionnel, renouvellera ses instances (présidence, bureau et comité directeur) et accueillera les hautes autorités de l'Etat. « Réussir la France avec ses communes » sera le thème de cette 100e édition.

Le Congrès se tiendra du 21 au 23 novembre au parc des expositions de Paris, porte de Versailles (pavillon 5), concomitamment avec le Salon des maires et des collectivités locales (SMCL).

Plusieurs grands débats sur des thèmes majeurs figurent d'ores et déjà au préprogramme du Congrès qui sera actualisé.

Deux temps forts marqueront cette centième édition du Congrès :

- L'Assemblée générale de l'AMF, dans le grand auditorium l'après-midi du mardi 21 novembre, avec trois temps : la partie statutaire (rapports d'activité et finances de l'association), le débat d'orientation générale et la séquence électorale pour le renouvellement des instances.

- La célébration du centenaire du Congrès à travers plusieurs événements. Une exposition multi-supports permanente (pavillon 5, du 21 au 23 novembre) retracera l'histoire de l'AMF à travers ses congrès. Le 21 novembre, une photo panoramique de tous les congressistes, ceints de leur écharpe tricolore, sera réalisée. Le 23 novembre, avant la séance solennelle de clôture, un Concert du centenaire sera donné avec la participation exceptionnelle de l'Orchestre de la Garde républicaine et du Chœur de l'Armée française.

Le dîner des parlementaires est organisé cette année par madame et messieurs les sénateurs le mardi soir au restaurant du Sénat. Le nombre de places est limité à 90 donc il faudra répondre rapidement à l'invitation qui vous parviendra ces jours-ci.

Commissions

Tous au long du mandat, de nouvelles commissions sont créées ou bien certains élus démissionnent donc il convient de les remplacer.

Ainsi, l'Association a désigné ses représentants au sein du Comité responsable du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées du Morbihan :

Titulaires :

Alain MARCHAL, Vice-Président de De l'Oust à Brocéliande communauté ;
Gérard GRANVALET, Maire de Lanouée.

Suppléants :

Jean-Luc BLEHER, Président de De l'Oust à Brocéliande communauté ;
Patrick BEILLON, Maire de Noyal-Muzillac.

Conférence territoriale de l'action publique

A la suite des fusions d'EPCI, il convenait de renouveler les représentants d'EPCI de moins de 30 000 habitants. L'Association des maires et des présidents d'EPCI du Morbihan a présenté une liste d'union :

Titulaire :

Michel MORVANT, Président de Roi Morvan communauté

Remplaçant :

André FEGEANT, Président de Questembert communauté

Commission locale des transports publics particuliers de personnes

L'Association a désigné :

Titulaires :

François ARS, maire-adjoint de Vannes ;
Bruno BLANCHARD, conseiller municipal de Lorient ;
Jean-Claude JUMEL, conseiller municipal de Ploërmel.

Suppléants :

Stéphanie DEUDON, conseillère municipale de Locminé ;
Isabelle BOHELAY, conseillère municipale de Baud ;
Yves BLEUNVEN, maire de Grand-Champ.

Commission départementale de lutte contre la prostitution

L'Association a désigné :

Pascale CORRE, maire-adjointe de Vannes ;
Claudine LE GOFF, maire-adjointe de Lorient ;
Christophe BELLER, maire-adjoint de Pontivy.

Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité

Avec la Résolution générale du 99^{ème} Congrès, les maires de France ont décidé de se mobiliser pour contribuer au débat public à l'occasion de l'élection présidentielle 2017.

L'AMF a élaboré, avec le concours des associations départementales de maires, c'était l'objet de la rencontre du 7 novembre 2016, dans les locaux de l'Association, à Vannes, le Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité.

Il a été envoyé par l'AMF à toutes les communes et intercommunalités.

Le point d'orgue de cette mobilisation fut un rassemblement exceptionnel d'élus, le 22 mars 2017 au studio 104 de la Maison de la Radio, en partenariat avec *franceinfo*, avant le premier tour de la présidentielle.

Les candidats sont intervenus et se sont positionnés sur les propositions de l'AMF devant une audience composée de maires et présidents d'intercommunalité représentant l'ensemble des territoires de métropole et d'Outre-mer. Dans ce lieu très symbolique du service public, ces échanges ont constitué un moment fort du débat national.

Une retransmission intégrale a eu lieu sur Public – Sénat et LCP.

Le Président Jacques LE NAY, Marie-Annick MARTIN, maire de Questembert, Vice-Présidente AMPM, Alain LAUNAY, maire de Pleucadeuc, Vice-Président AMPM et moi-même étions présents.

La Réforme des cartes nationales d'identité a été au cœur de nos préoccupations, le président en parlera tout à l'heure dans ses propos.

Motion « Logement »

A la suite des mesures prises par le Gouvernement en matière de logement le 20 septembre dernier, dont les conséquences risquent de se révéler désastreuses, le conseil d'administration, a décidé, à l'unanimité, d'adopter la motion ci-après, et a souhaité vous la soumettre également :

« A la suite de la « Stratégie logement » dévoilée par le gouvernement le 20 septembre 2017, les maires et présidents d'EPCI du Morbihan partagent l'ambition du gouvernement de construire plus dans les zones tendues, de favoriser l'accès de tous à un logement à un loyer abordable tout en améliorant le cadre de vie.

Cependant tous les territoires ne sont pas soumis aux mêmes pressions et les réformes mises en place en matière de logement doivent en tenir compte et ne pas mettre en place un dispositif national calqué sur les territoires tendus.

L'objectif de favoriser l'égalité des chances et de mixité sociale doit être recherché en permettant l'accès de tous à tous les segments du parc et celui des ménages les plus pauvres aux segments du parc situés en dehors de la géographie prioritaire de la politique de la ville. La mixité sociale est, en effet, pour les maires un axe essentiel de leurs interventions en matière de logements sociaux et d'attribution.

A cet égard, les maires et les présidents d'intercommunalités partagent les inquiétudes du monde HLM quant aux mesures envisagées en faveur de la mobilité du parc social qui pourraient avoir des incidences négatives sur la mixité sociale des logements.

A travers cette motion, les élus de l'Association des maires et des présidents d'EPCI du Morbihan souhaitent alerter sur les conséquences désastreuses de ces futures dispositions pour le territoire.

Dans le parc social tout d'abord, derrière la baisse affichée des loyers, qui va assécher la capacité d'autofinancement des organismes HLM, c'est tout le modèle du logement social qui est mis à mal :

- Des projets de constructions neuves menacés
- Des réhabilitations et rénovations urbaines risquant d'être interrompues
- Une fragilisation financière, sans précédent, pour les organismes HLM, dès 2018
- Un risque majeur encouru pour les collectivités sur les garanties d'emprunt accordées

L'accroissement des difficultés financières des organismes HLM affectera directement les communes qui sont les principales garantes des emprunts des bailleurs sociaux. Cette perspective est préoccupante.

Ces mesures ne seront pas sans conséquences sur l'emploi local. L'activité de construction et de rénovation générée par les bailleurs est essentielle à la santé économique du secteur de bâtiment, et à l'emploi qu'il représente (plusieurs dizaines de millions d'euros de travaux par an engagés par les organismes HLM présents sur le Morbihan et profitant essentiellement à des entreprises locales).

Les efforts importants engagés par les collectivités et les bailleurs sociaux en matière de rénovation urbaine, d'entretien et de réhabilitation des bâtiments, qui ont été menés ces dernières années, seront également interrompus ou profondément ralentis.

Enfin, l'inadéquation des dispositions envisagées avec les contraintes auxquelles sont soumises les communes de plus de 3500 habitants au regard de la loi SRU devant remplir leurs obligations en matière de logements sociaux doit être soulignée. Ces communes qui ne peuvent bénéficier d'aucune aide seront doublement impactées car soumises à pénalités financières.

Le parc privé n'est lui non plus pas épargné, avec la suppression du prêt à taux zéro (PTZ) pour la construction neuve ainsi que l'APL « accession » pour les nouveaux accédants. Ces deux dispositifs étaient pourtant réservés aux ménages sous plafonds de ressources (205 ménages en 2016).

Concrètement, demain, ce sont des projets de vie qui ne verront pas le jour, dans l'ensemble des communes du département, et là encore une activité économique qui disparaît : 1256 opérations financées dans le neuf en 2016 soit 26 % de la production neuve sur le Morbihan. En effet, en 2019, seules 5 communes morbihannaises seront éligibles au PTZ et au dispositif Pinel (Bangor, Hoëdic, Le Palais, Locmaria, Sauzon).

Par ailleurs, la suppression du dispositif Pinel sur de nombreux territoires, va rendre le montage d'opérations mixtes (logement social, accession sociale, accession libre) de plus en plus difficile.

Ainsi toute la chaîne du logement est touchée : la réduction de la capacité d'investissement des bailleurs sociaux et les mesures impactant le logement privé vont :

- donner un sérieux coup de frein à la production de logements
- menacer l'emploi local dans le secteur du bâtiment
- fragiliser davantage les locataires les plus modestes
- remettre en cause nombre de projets d'accession à la propriété
- accentuer la fracture sociale et territoriale
- et continuer à pénaliser les communes qui paient de lourdes amendes, faute de moyens.

Les mesures envisagées sont en totale contradiction avec l'annonce d'un « choc de l'offre », en matière de production de logements et de relance de la croissance. D'autant plus que cela s'ajoute à la brutale réduction de 80 millions d'euros des aides de l'État au logement social sur l'exercice 2017 (c'est une diminution de 20 % de la programmation 2017, alors que les projets étaient validés).

En conséquence, les membres du conseil d'administration de l'Association des maires et des présidents d'EPCI du Morbihan appellent le gouvernement à maintenir les mesures et le zonage actuels, et ouvrir un véritable dialogue avec l'ensemble des acteurs du logement, au premier rang desquels les collectivités locales, pour construire ensemble une politique du logement pour tous, tenant compte des réalités locales et respectueuse des équilibres territoriaux et sociaux.

Compétence « Eau et assainissement »

« La proposition de loi sénatoriale maintenant les compétences eau et assainissement dans les compétences facultatives des communautés de communes est actuellement en discussion à l'Assemblée Nationale. Elle a été renvoyée lors de la séance publique en commission le 12 octobre dernier.

J'appelle votre attention sur l'impérieuse nécessité de mobiliser les députés de notre département afin de leur faire part du point de vue des élus locaux sur ce sujet.

Ce bouleversement nécessite des investissements lourds, en termes, par exemple, d'interconnexion de réseaux (voir rapport de la Cour des comptes relatif à la rationalisation des SIVU, SIVOM et SMF, avril 2016).

Les élus locaux partagent les objectifs de rationalisation et de mutualisation des services dans le cadre d'une démarche concertée et s'appuyant sur un projet porté

par les élus. En revanche, ils contestent que des transferts aussi importants se fassent de manière obligatoire et forcée.

La rationalisation de la carte des syndicats d'eau va nécessiter à moyen terme une harmonisation du prix de l'eau pour répondre à l'obligation d'égalité de traitement des usagers devant le service public.

Un grand nombre d'élus locaux qui anticipent la réforme constatent une forte inégalité lors de la mutualisation des services et l'harmonisation de leur coût. Ainsi, le bon état du patrimoine d'une commune (et les efforts qu'elle y a consenti) n'est pas forcément valorisé au moment du transfert à l'EPCI.

Un prix de l'eau très faible comparativement aux moyennes nationales n'est pas forcément synonyme d'une gestion patrimoniale exemplaire et inversement, un prix élevé ne traduit pas nécessairement une mauvaise gestion du service. Tout dépend du contexte (qualité et disponibilité de la ressource, état des réseaux, etc.) et surtout des politiques d'investissement mises en oeuvre localement pour l'entretien du réseau.

Il est donc contesté que cette harmonisation se fasse à la hausse et donc au détriment des usagers. La réorganisation des services d'eau et d'assainissement doit être guidée, avant toute autre considération, par des objectifs d'efficacité et de préservation du patrimoine naturel et des équipements.

Les élus locaux appellent donc au vote de la proposition de loi visant au maintien des compétences "eau" et "assainissement" dans les compétences optionnelles des communautés de communes qui ne constitue qu'un retour à la liberté, n'empêchant en aucun cas les élus qui sont engagés dans la démarche de transfert, de la poursuivre. »

Charte agriculture et urbanisme

L'actualisation de cette charte n'a finalement pas eu lieu et une liste de principes généraux avait été rédigée et soumise à un avocat. Il en est ressorti que les préconisations de la charte vont au-delà des exigences prévues par la loi donc l'Association n'avait pas donné suite.

Dès lors, l'ancienne version reste applicable alors que la loi évolue sans cesse.

Siégeant en CDPENAF, je propose de constituer un groupe de travail avec notamment Monique DANION, Benoît ROLLAND, Michel JEANNOT, Jacques LE LUDEC, Noël LE LOIR afin de reexaminer cette charte et d'échanger avec la chambre d'agriculture et les services de l'Etat.

Parrainage d'étudiants par l'Association

L'Association reconduit le parrainage de la promotion des étudiants en Master juriste-conseils des collectivités territoriales, de l'université de Bretagne sud.

Le 12 septembre, lors de la rentrée universitaire, Alexia leur a présenté l'Association.

Ils ont d'ores et déjà choisi de mener à bien 2 projets tuteurés (Alexia est tutrice) :

- Une réunion d'information suivie de la remise d'une fiche technique au sujet des transferts de pouvoirs de police spéciaux au sein des intercommunalités ;
- Une Conférence au sujet de la ruralité et de ses problématiques avec des ateliers thématiques, sur la désertification médicale, l'accès au très haut débit, ou encore l'urbanisme...

Ils sont présents ce matin, vous les croiserez peut-être. D'ailleurs, l'un des étudiants vous remettra un questionnaire au sujet des déserts médicaux pour l'aider dans ses recherches. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.

Remplacement de René JEGAT au sein du Bureau de l'Association

René JEGAT, maire de Pleugriffet (1 500 habitants) a donné sa démission du Bureau (Trésorier-adjoint) et du conseil d'administration. La commune reste adhérente à l'Association.

Lionel JOUNEAU, maire de Saint-Perreux (1 260 habitants), membre du conseil d'administration, impliqué dans la commission numérique mise en place par l'AMF, s'est porté candidat pour le remplacer.

A l'unanimité, les membres du conseil d'administration ont approuvé le remplacement de René JEGAT par Lionel JOUNEAU, en tant que Trésorier-adjoint de l'Association.

Ce qui me permet de faire la transition vers les Finances de l'Association.

Je laisse maintenant la parole à Jean-Paul BERTHO pour la partie financière.

II Finances AMPM

COMPTES 2016

Les, bilan et compte de résultat 2016, seront certifiés par le Commissaire aux comptes et soumis au vote par le Président.

Au 31 décembre 2016 :

Le **COMPTE DE RESULTAT** se présente de la manière suivante :

Total des produits :	277 680 €
Total des charges :	262 353 €

le résultat de l'année 2016 est de	+ 15 327 €
Avec un résultat financier s'élevant à	- 10 987 €

Pour information,

En ce qui concerne les produits, les postes les plus importants sont :

Les cotisations des communes et EPCI	258 366 €
La subvention du Conseil Départemental	7 650 €
La participation des élus à l'AG	6 851 €

En ce qui concerne les charges, les postes les plus importants sont :

La cotisation départementale à l'AMF	106 839 €
La rémunération du personnel AMPM	62 066 €
Les charges sociales AMPM	21 832 €
Les frais de l'AG	8 316 €
Les frais de déplacements	7 932 €
La dotation aux amortissements	22 488 €

En qui concerne le BILAN au 31 décembre 2016

La situation s'équilibre à 736 051 €.

S'agissant de l'ACTIF :

Immobilisations incorporelles	2 250 €
Immobilisations corporelles (Bâtiment, mobilier, véhicule, informatique, terrain)	645 098 €
Cotisations et autres restant à encaisser au 31/12/2016	894 €
Autres créances	291 €
Les disponibilités	86 479 €
Charges constatées d'avance	1 040 €

TOTAL

736 051 €

S'agissant du PASSIF :

Report à nouveau	301 225 €
Excédent	15 327 €
Emprunt	360 679 €
Dettes fournisseurs	7 548 €
Dettes fiscales et sociales	12 935 €
Dettes sur immobilisations	34 739 €
Autres dettes	2 015 €

TOTAL

736 051 €

A l'unanimité, les comptes 2016 ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Budget prévisionnel 2018

Il ne prévoit pas d'augmentation de la cotisation et se trouverait en léger excédent.

Pour mémoire, les cotisations sont de :

- 0,296 euros par habitant pour les communes ;
- 0,047 euros par habitant pour les EPCI.

On prévoit ainsi, en matière d'encaissements :

- 253 000 euros de cotisations des communes et EPCI ;
- 11 150 euros de subventions du Conseil Départemental, Groupama et GRDF.

En matière de décaissements :

- La cotisation à l'AMF pour 110 000 euros ;
- La rémunération du personnel pour 68 000 euros ;
- Les charges sociales pour 27 000 euros ;
- La dotation aux amortissements pour 22 000 euros.

Le conseil d'administration du 6 octobre dernier l'a validé.

Rapport sur les comptes par Hubert HENRY, Commissaire aux comptes

Bonjour Mesdames, bonjour Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur le contrôle des comptes annuels de l'Association des Maires et des Présidents d'E.P.C.I. du Morbihan tels qu'ils sont joints au présent rapport, de la justification de nos appréciations et sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi. Les comptes annuels, ont été arrêtés par votre Conseil d'administration et la Direction générale de l'association.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues. Nous avons également procédé conformément aux normes de l'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, les informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration dans les documents adressés aux membres de votre association sur la situation financière et des comptes annuels. Je vous remercie de votre attention.

Le Président :

Merci monsieur le commissaire aux comptes.

Des observations à faire sur les chiffres présentés ? Des questions ? Aucune.

- approuvez-vous le compte de résultat et le bilan pour l'année 2016 ?

Le compte de résultat et le bilan 2016 sont approuvés.

- approuvez-vous le budget prévisionnel 2018 ?

Le budget prévisionnel 2017 est approuvé.

Les comptes sont adoptés à l'unanimité.

Je vous remercie.

Je déclare l'assemblée générale statutaire close.

Je déclare ouverte l'assemblée générale extraordinaire de modification des statuts.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Conformément à la législation sur le non cumul des mandats, je remettrai à l'issue de notre assemblée générale ma démission de maire à monsieur le préfet. Le conseil municipal de Plouay, dont je resterai membre, ce réunira ce soir pour élire le nouveau maire de la commune.

La tenue du Congrès d'aujourd'hui ne permettait pas dans un si court délai de procéder à l'élection d'un nouveau président.

Les statuts de notre association prévoient l'élection du Président en assemblée générale. Il faudrait donc réunir une assemblée générale extraordinaire uniquement pour l'élection d'un nouveau président, avec le risque de ne pas réunir le quorum, et d'avoir des contraintes techniques et financières importantes.

Attendre le prochain Congrès, à Baud, ne paraissait pas souhaitable non plus.

L'article 10 des statuts prévoit :

« L'assemblée générale élit son président. Celui-ci est président de droit du conseil d'administration. »

Aussi à l'unanimité, les membres du conseil d'administration ont validé la proposition d'ajout d'un alinéa 2 à l'article 10 rédigé comme suit :

« En cas de vacance de la présidence en cours de mandat, pour quelques raisons que ce soient, exceptionnellement, avec l'accord du conseil d'administration, l'élection du Président peut avoir lieu par correspondance, avec double enveloppes adressées ou déposées au siège de l'Association. »

Des questions ?

Approuvez-vous la modification statutaire proposée ?

Je vous remercie.

Cela me permet maintenant de vous préciser le calendrier prévisionnel des opérations :

Je lance devant vous un appel à candidature qui sera formalisé par écrit dès la semaine prochaine.

Les candidats auront jusqu'au 10 novembre pour adresser leur déclaration de candidature au siège de l'Association avec leur profession de foi.

Entre les 13 et le 17 novembre, les électeurs qui sont, je vous le rappelle, les maires et les présidents d'EPCI à jour de leur cotisation, recevront les professions de foi des candidats ainsi que le matériel de vote.

Les bulletins seront à retourner pour le 4 décembre (le cachet de la Poste faisant foi) au siège de l'Association.

Le dépouillement aura lieu le vendredi 8 décembre par les membres du conseil d'administration, en présence des candidats. Les résultats seront proclamés le jour-même.

Voilà, nous allons maintenant accueillir nos invités.

2^{ème} partie : REPRISE DES TRAVAUX

Le Président :

La première partie, étant close, je vous propose de poursuivre cette réunion. Je salue et remercie les invités qui nous font l'honneur de leur présence à notre congrès.

Nous sommes particulièrement heureux d'accueillir :

- Monsieur Raymond LE DEUN, Préfet du Morbihan ;
- Messieurs les sous-préfets de Lorient et de Pontivy,
- Madame et messieurs les parlementaires,
- Mesdames et messieurs les conseillers régionaux et départementaux ;
- Monsieur le Président de l'Association des maires du Finistère ;
- Mesdames et messieurs les directeurs des services de l'Etat et du département ;
- Mesdames et messieurs les secrétaires de mairie et les directeurs des services des communes et des intercommunalités ;
- Mesdames et messieurs des organismes partenaires des collectivités.

Nous avons les excuses de :

- Nicole LE PEIH, Députée ;
- Gwendal ROUILLARD, Député ;

Nous allons maintenant procéder à la remise des Mariannes du Civisme.

Remise des Mariannes du civisme

Pour cela, j'appelle Guy SINEL, Président de l'Association des anciens conseillers généraux, anciens maires et adjoints au maire du Morbihan.

Les Mariannes du civisme permettent de récompenser les communes dont les électeurs sont les plus nombreux à participer aux scrutins électoraux.

La mise en place de cette opération « Marianne du Civisme » que nous réunit aujourd'hui a pour objectifs :

- De contribuer à redonner toute sa force à la Démocratie, en éveillant la conscience civique, notamment chez les jeunes, en incitant les électeurs à user de leur droit et de leur devoir de citoyens.
- De valoriser et de récompenser les communes dont les électeurs sont les plus nombreux à participer aux scrutins électoraux.

Cette opération « Marianne du Civisme », nous l'avons mise en place en 2004 au niveau départemental.

Notre CA a décidé de remettre des Mariannes pour les deux élections :

Résultats :

Elections (moyenne des deux tours)

Elections Présidentielles

Moins de 500 électeurs : Saint - Gorgon	88, 57 %
de 501 à 1000 électeurs : Les Fougerets	87, 83 %
de 1001 à 3500 électeurs : La Vraie -Croix	90, 48 %
Supérieur à 3501 électeurs : Kervignac	86, 55 %

Elections Législatives

Moins de 500 électeurs : Ile d 'Arz	77, 89 %
de 501 à 1000 électeurs : Larmor - Baden	66, 40 %
de 1001 à 3500 électeurs : Langonnet	65, 86 %
Supérieur à 3501 électeurs : Plouay	66, 12 %

Quelques remarques concernant les élections en Morbihan :

Pour l'élection présidentielle, nous avons enregistré un taux de participation de 81%, pour le second scrutin (six semaines plus tard) ; nous avons connu un taux d'abstention record, comme d'ailleurs dans le reste du pays
Avec pour le 1^{er} tour 56,41% de participation et seulement 46.53 % au second tour.

Cette abstention très importante doit tous nous interpeller.

Par ailleurs, notre Fédération Nationale des anciens maires et anciens adjoints de France, remet aussi des Mariannes au niveau National et ce, lors du congrès national des maires en novembre prochain.

Les 35 718 communes se divisent en 8 catégories :

A noter, que dans celle de 3 501 à 10 000 électeurs 2 communes du Morbihan sont dans le top 10

Plouay en 3^{eme} position et Arradon en 10 position sur les 5 475 communes que comporte cette catégorie

Cela se devait d'être souligné.

Quelques mots sur notre association

Tous avec nos sensibilités propres, avec nos responsabilités diverses que nous avons assumées, nous sommes forts de cet alliage de volontarisme, d'attachement aux territoires et aux valeurs de la République ; et aussi nous avons pensé devoir mettre en place des actions notamment envers les jeunes.

Depuis peu, le Monde est devenu un immense village, grâce ou à cause, de la communication.

Ainsi le rôle des anciens élus, devient encore plus nécessaire pour apporter aux Jeunes nos témoignages et nos expériences pour les mener vers la réalité.

Ainsi, avec l'accord de Madame FAVREAU, DASEN, nous avons continué nos interventions auprès des élèves des établissements publics et privés du département afin de participer à leur Education Civique.

Au cours du 1^{er} semestre 2017, nous sommes intervenus dans 12 établissements (1 lycée, 2 collèges et 9 écoles primaires) auprès de 427 élevés de 19 classes, et ce, dans le cadre de la réserve citoyenne de l'Education Nationale (16 membre de notre association ont intégré cette Réserve Citoyenne).

Ainsi par notre action d'émulation civique, entreprise depuis de nombreuses années dans le Morbihan auprès des établissements scolaires, nous étions déjà réserviste citoyen de l'E.N. avant la lettre.

Maintenant, je vous propose, cher Président Jacques LE NAY que nous procédions à la remise de ces Mariannes et au nom du Conseil d'Administration de notre association, je félicite pour le Civisme les habitants des communes lauréates et je demande aux maires des communes primées pour les élections présidentielles et législatives de nous rejoindre maintenant

Je vous remercie de votre attention

Merci Monsieur SINEL.

Je laisse la parole à Jean DUMOULIN, Maire d'Auray qui va vous présenter un film sur la commune.

Intervention de Jean DUMOULIN, Maire d'Auray.

Le mandat de Maire est sans doute le plus beau des mandats.

C'est le Mandat le plus apprécié et le plus respecté des Français.

Le Maire est l'élu le plus proche du citoyen.

Le mandat de Maire est aussi probablement le mandat le plus difficile.

Les attentes des administrés sont fortes. Les ressources se raréfient.

Le Maire est proche. Il est accessible. Il est en première ligne.

Le Maire doit tout savoir. Aux yeux des administrés il est responsable de presque tout ! Il est le recours.

A la conférence des territoires au Sénat, le Président Macron déclare : - je cite -

« Les collectivités territoriales devront participer à hauteur de 13 milliards d'euros d'économies sur la durée du quinquennat tout en excluant toute baisse brutale des dotations de l'état en 2018 » fin de citation.

Mais qu'entend-il par baisse brutale ? Il y aura donc une baisse ?

Le Président poursuit : « Des économies " intelligentes " sont possibles dans les collectivités territoriales, et celles qui ne joueront pas le jeu subiront une correction ! »

Qu'est-ce qu'une économie intelligente ?

La correction sera donc un malus, donc une baisse supplémentaire.

MAIS LES ECONOMIES ONT DEJA ETE FAITES M. LE PRESIDENT !!

La baisse de dotation subie depuis 2014 est très importante.

Si je prends l'exemple de la Ville d'Auray, si l'on compare 2013 (dernier exercice sans baisse) et 2017, la dotation forfaitaire annuelle a baissé de près d'1 M€, soit 6,5 % de baisse par rapport à notre budget global qui est resté stable à 15 M€.

Comment a-t-on absorbé cette baisse de dotation ?

- Par des économies drastiques sur les frais de fonctionnement
Nous l'avons fait.
- Mais aussi par la réduction de nos effectifs en ne remplaçant pas les agents qui partaient.

Pour prendre l'exemple d'Auray, sur la période 2013-2017, les effectifs sont passés de 237 agents en *équivalent temps plein* à 224, soit 13 agents en moins et 6 % de réduction d'effectifs.

Mais que s'est-t-il passé en parallèle ?

- Des nouvelles mesures statutaires et indemnitaires
- La revalorisation du point d'indice : 1,2 % en 2 ans
- La revalorisation des catégories C
- et toujours..... le Glissement Vieillesse Technicité

décisions gouvernementales que nous subissons.

Pour reprendre l'exemple de notre Ville d'Auray, sur la même période 2013-2017,

Si les effectifs ont baissé de 6 %, la masse salariale, elle, est passée de 8,5 M€ à 8,9 M€, soit une augmentation de 5%. Un effort très important d'un côté récompensé par un surcoût de l'autre. Pas mal non ?

C'est d'ailleurs ce que confirme une enquête Horizon publiée récemment dans

« La Tribune » :

En 2017, les dépenses de personnel ont stagné dans 51 % des collectivités locales et ont augmenté dans 34 %. Mais la hausse est majoritairement le résultat de décisions gouvernementales... Et non des collectivités.

Non seulement les économies imposées ont déjà été faites, mais les mesures prises n'ont pas pu résorber dans leur intégralité la baisse des dotations.

Conséquence : la baisse de la capacité d'auto-financement de la commune et donc la baisse du niveau d'investissement.

Si l'on continue ainsi, à nous demander de faire des économies intelligentes, nos capacités d'auto-financement tendront vers zéro et les communes ne pourront plus investir. Certaines communes ont déjà atteint ce seuil. Oui M. Le Président nous avons déjà joué le jeu. Ne nous demandez-plus, ou alors :

- Nous ne pourrions plus investir
- Nous ne pourrions plus respecter nos engagements
- Nous serons obligés de supprimer ou de réduire fortement des services à la population
- Nos administrés ne seront pas contents
- Et à terme, certains d'entre nous vous rendront les clés M. Le Préfet

Alors sur quels leviers de recettes pourrions-nous jouer pour compenser ?

- Le tarif des services à la population ? La marge de manœuvre est étroite.
- La fiscalité locale ? Parlons-en justement

Les taux sont déjà élevés, surtout dans les villes centres comme Auray avec les charges de centralité. Mais en plus on veut nous supprimer certains leviers, comme celui de la taxe d'habitation ;

On veut nous supprimer en fait un double levier :

- Celui du taux (on vient d'en parler)
- et le 2^{ème} levier qui est un levier de croissance.

Une commune qui s'investit dans son attractivité, qui augmente sa population et le nombre de ses logements bénéficie d'une croissance induite de la taxe.

Remplacer cette taxe par une dotation forfaitaire et figée, *c'est ce qui semble se profiler*, priverait les communes de ces 2 leviers. Ce serait clairement un « malus » pour nous.

Ce serait baisser fortement la motivation des communes à dynamiser leurs bourgs et leur attractivité et les priver de ce levier de croissance.

NON ! M. Le Préfet, Mesdames et Messieurs les Parlementaires :

- Ne nous demandez-pas d'économies supplémentaires. Elles sont déjà faites et grèvent déjà nos capacités d'auto-financement.
- Cessez de nous supprimer régulièrement des leviers qui nous retirent à petit feu toute marge de manœuvre.
- C'est un retour au centralisme
- C'est une asphyxie programmée
- C'est une démotivation, voire un découragement des élus dont on dit au par ailleurs qu'ils sont trop nombreux

Le Projet de Loi de finances est dans les tuyaux. Pensez à nous et entendez nos signaux d'alerte. Pour terminer, je voudrais revenir sur la position du Maire et de ses adjoints par rapport à la population.

Je vous disais que c'est le plus beau des mandats car le Maire est en contact physique et quotidien avec les administrés.

Mais les pouvoirs et les leviers du Maire fondent comme neige au soleil tout comme les ressources financières. Les citoyens ressentiront de plus en plus un malaise, celui que les décisions sont prises par des structures éloignées du terrain et par des techniciens ou experts inaccessibles. N'y a-t-il pas un risque pour notre démocratie ?

A quoi bon voter pour un Maire qui a de moins en moins de pouvoir ?

Nous aimons notre Mandat. Nous avons la proximité avec les habitants.

Laissez-nous les leviers et les ressources nécessaires pour pouvoir piloter nos

communes, assurer leur développement et réunir les conditions du bien vivre pour nos administrés.

JE VOUS REMERCIE

Le Président :

Merci monsieur le maire

Intervention du Philippe LE RAY, Président d'AQTA

Merci Jacques LE NAY.

Simplement un petit propos d'accueil, je veux remercier Monsieur le maire, remercier Jean, pour ces propos qui sont directs, qui sont forts, qui sont lourds de sens, auxquels je m'associe totalement.

Je voulais également remercier toute l'équipe d'Auray, vous avez organisé cette journée avec un investissement important, et en tant que président de Communauté de communes, il me revient aussi la charge avec les élus communautaires de vous accueillir sur ce territoire d'Auray Quiberon Terre Atlantique,

Remercier Monsieur le Préfet, d'être présent parmi nous aujourd'hui, remercier les services de l'Etat, remercier tous les maires, les adjoints au maire, les élus municipaux, les présidents d'EPCI, présidente d'EPCI, les vice-présidents et leurs représentants et vous dire que la Communauté de communes a essuyée « les plâtres » en premier. En 2014 nous faisons partie des premières fusions, 9 collectivités ont fusionnées entre les syndicats, les différentes communautés de communes. Cela n'a pas été simple mais nous avons réussi. Aujourd'hui nous sommes près de 86 000 habitants, nous avons 24 communes, 56 délégués communautaires, un budget cumulé de 140 millions d'euros avec un peu moins de 130 agents.

La tâche est importante. Nous exerçons toutes les compétences que la Loi Notre nous a imposées. Nous avons déjà anticipé un certain nombre de transferts notamment sur les sujets environnementaux que sont l'eau et les déchets. Et nous sommes actuellement en réflexion sur les sujets de la GEMAPI. Lorsque l'on parle d'un territoire, l'idéal c'est de laisser notre population en parler, c'est pour cela que l'on va vous présenter un petit film très court, et ensuite je reprendrai la parole pour vous exprimer deux messages qui sont dans le même sens que ce qu'a dit Jean DUMOULIN tout à l'heure et qui concerne d'avantage les communautés de communes et communautés d'agglomération.

Projection du film d'Auray Quiberon Terre Atlantique.

Au-delà de ce film, je voulais simplement vous dire, en ce moment nous investissons beaucoup, Jean Dumoulin l'a dit tout à l'heure le sujet du PEM et de la gare d'AURAY est un gros sujet. Nous allons y mettre à peu près 20 millions d'euros.

Nous assurons également comme vous tous, dans vos communautés de communes et communautés d'agglomération, le parcours résidentiel économique, c'est un point important avec la création d'un incubateur et d'une pépinière dans quelques semaines.

Nous avons également une maison du logement qui d'ailleurs, va obtenir un prix européen à Genève dans quelques semaines. Nous avons adopté un certain nombre de schémas pour accompagner et bien identifier le rôle entre les communautés de communes et les communes : le schéma du sport, le schéma de la culture, les pistes

cyclables et récemment comme nous avons été obligés de le faire par la Loi Notre, nous avons pris cette compétence tourisme, à bras le corps, qui est pour nous, vous avez bien vu à travers les témoignages tout à l'heure, c'est un enjeu essentiel. Sans parler des investissements que nous faisons autour de la fibre. Je finirais mon propos d'accueil en vous disant la chose suivante, à l'image qui est faite sur l'eau et l'énergie, nous avons tout intérêt à travailler davantage ensemble dans le Morbihan, notamment sur les sujets des déchets, de travailler nos complémentarités. L'autre jour, j'étais à une grosse réunion à Rennes Métropole, ils vont très vite, ils ne nous attendent pas. Nous avons intérêt à travailler sur notre agriculture, la complémentarité sur le tourisme ce que l'on fait déjà et puis partager d'avantage nos expériences, nous allons monter dans quelques jours une SEMEP pour gérer un équipement public. Je pense que sur ce type de montage on peut arriver à trouver des solutions et être optimiste et trouver une économie sur certains coûts.

Et je finirai également par vous faire partager, pas aussi fortement que Jean DUMOULIN, un cri d'alarme sur deux sujets :

Le 1^{er}, je crois, cela va être très compliqué dans les années avenir au sein des communautés de communes à gérer l'iniquité que nous sommes en train de créer, notamment sur la mise en œuvre du très haut débit. Certaines communes en bénéficieront et d'autres non. En tout cas pas tout de suite. Sachant que ce sont tous les contribuables qui vont participer à cet effort. Il est urgent de trouver d'autres solutions techniques, revoir des objectifs et faire en sorte que le Morbihan avance à vitesse unique et collectif.

Le 2nd point qui revient, on l'a vu depuis un certain nombre d'année, les règles de l'urbanisme s'endurcir, la diminution des D.G.F. et là, récemment le flou qui existe autour de la révision de la Taxe d'habitation, qui, je vous rappelle arrive quelques années après la suppression de la Taxe professionnelle, qui a laissé quelques traces. Et là, j'ai une vraie question de fond, quels moyens auront nous demain pour fonctionner, quelle autonomie aurons-nous ? Ou allons-nous devenir progressivement des « pseudos » services déconcentrés de l'Etat. Ou nous aurons perdu notre autonomie de gestion ?

Moi, je le fais de façon très ouverte mais, j'attire l'attention des parlementaires, car ce travail, vous revient, et sachez que l'ensemble des élus Morbihannais vous regarde avec beaucoup d'attention et on peut bien sûr contribuer à l'ensemble de vos travaux.

En tout cas en tant que président de communauté de communes ainsi que les élus d'Auray sont très heureux de vous recevoir ici à Auray aujourd'hui.

Merci

Le Président :

Merci monsieur le président

Propos introductifs du Président

Je vous souhaite la bienvenue à notre congrès annuel.

Je remercie monsieur le Maire d'Auray et toute son équipe municipale qui s'est fortement impliquée pour organiser ce congrès.

En tant que Président de l'Association des maires et des présidents d'EPCI du Morbihan, je reviendrai brièvement sur quelques actions fortes menées par l'Association cette année.

En premier lieu, la réforme de la procédure de délivrance des cartes nationales d'identité nous a bien occupés et surtout préoccupés.

En tant que région d'expérimentation de la réforme, nous en avons essuyé les plâtres.

Au cours des réunions techniques organisées par la Préfecture toutes les communes équipées d'un dispositif de recueil ont pu s'exprimer.

L'Association a adressé des courriers à monsieur le Préfet du Morbihan et au Ministère de l'Intérieur pour signaler les nombreuses difficultés rencontrées par les communes morbihannaises dans la mise en place de cette réforme.

Le conseil d'administration de notre association a pris une délibération spécifique affirmant :

- Le fort mécontentement des élus vis-à-vis du dispositif actuel, qu'il s'agisse de communes équipées ou non de dispositif de recueil ;
- L'impossibilité de respecter des délais raisonnables si nous n'obtenons pas des moyens supplémentaires.

Les dotations et les moyens apportés sont de l'avis de tous, loin d'être à la hauteur des efforts demandés, il conviendrait de doubler le nombre de dispositif de recueil. Le même constat est réalisé pour le volume des dotations allouées qui ne sont pas financièrement à la hauteur de l'ambition de la réforme.

Ainsi, compte tenu des difficultés importantes rencontrées lors de l'expérimentation du dispositif pour la région Bretagne, il a été demandé aux pouvoirs publics de revoir les modalités de cette réforme **qui a complexifié les démarches par rapport à l'ancien système et a entraîné une perte de proximité avec les citoyens.** Les membres du comité directeur de l'AMF présents lors des dernières réunions à Paris ont tous confirmé ce constat.

La délibération prise par le conseil d'administration du 31 mars a été transmise au ministre de l'Intérieur, au président de l'Association des Maires de France et au Préfet.

Pour en débattre, les membres du Bureau ont rencontré monsieur le Préfet le 14 juin.

A son initiative, une nouvelle réunion technique avec les représentants des communes équipées de Dispositifs de Recueil a eu lieu le 21 juin. Un groupe de travail s'est créé pour identifier les bonnes pratiques.

Par ailleurs, le guide national des bonnes pratiques, élaboré par le Ministère de l'Intérieur, à l'attention des agents des communes, a été diffusé dans toutes les mairies du Morbihan.

Autre avancée, début septembre, le Ministère de l'Intérieur a alloué 4 dispositifs supplémentaires de recueils pour les Cartes Nationales d'Identité au Morbihan afin d'améliorer le service aux usagers.

Après une analyse conduite sur la base des délais actuels de prise de rendez-vous et au regard de la couverture du territoire, les 4 dispositifs seront attribués aux communes suivantes : Vannes, Sérent, Josselin et Quéven qui ont elles aussi donné leur accord.

En second lieu, et dans un tout autre chapitre, à la suite des mesures prises par le Gouvernement en matière de logement le 20 septembre dernier, le conseil d'administration, a décidé, **à l'unanimité**, d'adopter une motion qui vient d'être également adoptée lors de l'assemblée statutaire. Je rappelle pour ceux qui viennent d'arriver les idées de cette motion, à savoir :

- Que les maires et présidents d'EPCI du Morbihan partagent l'ambition du gouvernement de construire plus dans les zones tendues, de favoriser l'accès de tous à un logement à un loyer abordable tout en améliorant le cadre de vie.
- Que tous les territoires ne sont pas soumis aux mêmes pressions et qu'il ne faut pas mettre en place un dispositif national calqué sur les territoires tendus.
- Que l'objectif de favoriser à la fois l'égalité des chances et la mixité sociale doit être recherché en permettant l'accès de tous à tous les segments du parc immobilier.
- Que nous partageons complètement les inquiétudes du monde HLM quant aux mesures envisagées en faveur de la mobilité du parc social
- Que nous souhaitons alerter le gouvernement sur les conséquences désastreuses de ces futures dispositions pour le Morbihan.
- En réalité, derrière la baisse affichée des loyers, qui va assécher la capacité d'autofinancement des organismes HLM, c'est tout le modèle du logement social qui est mis à mal.

En effet, l'accroissement des difficultés financières des organismes HLM affectera directement nos communes qui sont les principales garantes des emprunts des bailleurs sociaux. Cela nous préoccupe tous.

D'autre part, nous imaginons très bien les conséquences de ces mesures sur l'emploi local quand on sait que plusieurs dizaines de millions d'euros de travaux sont engagés par an par les organismes HLM présents sur le Morbihan.

Dans cette motion nous soulignons également l'inadéquation des dispositions envisagées avec les contraintes auxquelles sont soumises les communes de plus de 3500 habitants concernant leurs obligations en matière de logements sociaux. Elles vont être lourdement pénalisées car elles ont déjà des difficultés pour atteindre les objectifs fixés.

- Quant au devenir du parc privé nous nous élevons contre la suppression du prêt à taux zéro pour la construction neuve ainsi que l'APL « accession » pour les nouveaux accédants. Concrètement, en 2016, il s'agit de 1256 opérations qui ont été financées dans le neuf soit 26 % de la production neuve sur le Morbihan. En 2019, seules 5 communes morbihannaises seront éligibles au PTZ et au dispositif Pinel : Bangor, Hoëdic, Le Palais, Locmaria, Sauzon. Comme je l'indiquais au premier ministre dans un courrier que je viens de lui adresser, l'ironie de la situation est que ces 5 communes se situent sur des îles, où la construction est devenue quasi impossible du fait du cumul des lois ALUR et littoral.

C'est pourquoi, les membres du conseil d'administration de l'Association des maires et des présidents d'EPCI du Morbihan appellent le gouvernement à maintenir les mesures et le zonage actuels, et ouvrir un véritable dialogue avec l'ensemble des acteurs du logement, au premier rang desquels les collectivités locales, pour construire ensemble une politique du logement pour tous, tenant compte des réalités locales et respectueuse des équilibres territoriaux et sociaux. »

Des avancées ont été annoncées par le Président de la République. Nous attendons de voir les réponses concrètes qui seront apportés, et nous resterons particulièrement vigilant sur ce point.

L'actualité nationale qui intéresse actuellement les collectivités territoriales, c'est le **projet de loi de finances 2018 dont l'examen vient de commencer cette semaine à l'Assemblée nationale et au Sénat**. Celui-ci prévoit pour l'instant des « économies sans précédent ».

En effet, pour tenir ses engagements, le gouvernement a prévu de baisser de 0,7 point le taux de dépense publique, en réalisant près de 15 milliards d'économies par rapport à la hausse spontanée des dépenses. Un montant inférieur à ce qui avait été annoncé durant l'été (20 milliards), mais néanmoins « *sans précédent* », selon Bercy.

Sur les 15 milliards, sept seront réalisés sur le périmètre de l'État, et cinq sur celui de la Sécurité sociale. Trois milliards d'économies seront par ailleurs réclamées aux collectivités locales.

De plus, c'est peut-être un nouveau *casus belli* qui se profile à l'horizon entre le gouvernement et les collectivités. Contrairement à ce qu'avaient laissé entendre les ministres concernés, on est désormais sorti du flou et les choses sont écrites noir sur blanc dans les termes suivants : l'effort de réduction des dépenses de fonctionnement qui va être demandé aux collectivités (limitation de l'augmentation à 1,2 % par an jusqu'en 2022) s'entend « inflation comprise ».

Ainsi, dans le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022, l'article 10 prévoit que « *chaque collectivité ou groupement* » devra « *présenter des objectifs concernant l'évolution réelle des dépenses de fonctionnement* », celles-ci devront se limiter à 1,2 % par an entre 2018 et 2022, évolution exprimée « en pourcentage, en valeur et à périmètre constant ». Ce détail, **petit en apparence,**

change en réalité bien des choses.

La différence est énorme, et elle est simple à comprendre. Si une collectivité doit limiter la hausse de ses dépenses de fonctionnement à 1,2 % et que l'on raisonne hors inflation, elle aura réellement « droit » à une augmentation de 1,2%. Mais si l'inflation est prise en compte, et qu'elle est, par exemple, de 1 %, la collectivité n'a plus le droit d'augmenter ses dépenses que de 0,2 %... ce qui change effectivement tout, pas la peine de vous faire un dessin.

Tout va donc dépendre du taux d'inflation que connaîtra le pays ces prochaines années. Or, les hypothèses du gouvernement tablent sur une hausse de l'inflation – reprise économique oblige : dans les annexes du projet de loi de programmation, on trouve les hypothèses d'inflation suivantes : 1% en 2018, 1,1 % en 2019, 1,4 % en 2020, 1,75 % en 2021 et 2022. Conclusion de tout cela : en 2018 et 2019, compte tenu de ces taux d'inflation, les dépenses de fonctionnement des collectivités devront non pas augmenter de 1,2 % mais quasiment stagner puis, à partir de 2020, diminuer car le taux d'inflation sera de 1,4% ou 1,75%.

Nul doute que ce point va faire l'objet d'âpres discussions lors du débat parlementaire lors du projet de loi de finances.

Concernant la dotation globale de fonctionnement (DGF), pas de grand changement entre 2017 et 2018, cette dernière passant de 30,86 milliards d'euros à 30,98 milliards d'euros.

Le nouveau dispositif de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) se traduira par une baisse, et passera de 3,1 milliards à 2,86 milliards d'euros. *« A l'époque, on nous avait dit que cette dotation destinée aux perdants de la taxe professionnelle serait compensée à l'euro près. Elle a été gelée en 2010 et aujourd'hui elle est non seulement gelée mais amputée.*

Bonne nouvelle en revanche pour les communes, la dotation pour les titres sécurisés passe à 40 millions d'euros. L'enveloppe de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) reste stable à 996 millions d'euros tandis que la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements (DSIL) augmente, passant de 570 millions d'euros en 2017 à 665 millions d'euros. Cette augmentation intègre en partie les montants affectés à la réserve parlementaire, aujourd'hui supprimée. Où est donc passé l'autre partie, la question méritera d'être posée au gouvernement.

A propos de l'Éducation nationale : le fonds de soutien est reconduit, mais en baisse

Le chiffre qui intéressera sans doute le plus les maires est celui du fonds de soutien aux activités périscolaires. Il est « maintenu », écrit le ministère, et « bénéficiera à toutes les communes qui conservent une organisation de la semaine scolaire sur plus de quatre jours ». Il est néanmoins en forte baisse – ce qui n'est pas illogique, puisque près de la moitié des communes ont choisi de revenir à une organisation sur 4 jours. De 373 millions en 2017, le fonds passe à 237 millions d'euros.

S'agissant des contrats aidés, sujet également polémique, l'État a décidé d'ouvrir suite aux réactions en chaîne, entre 30 000 et 40 000 contrats supplémentaires d'ici à la fin de l'année 2017 par rapport à l'enveloppe initialement prévue » par le

précédent gouvernement. « Ils sont d'ores et déjà fléchés principalement sur l'insertion scolaire des élèves handicapés, l'Outre-mer, les urgences dans le domaine sanitaire et social et les communes rurales ».

Édouard Philippe ne nie pas l'intérêt des contrats aidés pour les personnes les plus éloignées de l'emploi mais il affirme je le cite : « *qu'ils ne feront pas sortir les personnes du chômage. Nous devons donc engager une véritable politique de l'emploi et de l'insertion qui reposera sur la formation professionnelle et l'apprentissage. L'État engagera 15 milliards d'euros pour financer cette refonte globale de l'insertion professionnelle à laquelle les collectivités, les entreprises et les syndicats seront étroitement associés* ».

Le ministère de l'Éducation qui a aussi en charge la jeunesse et la vie associative, annonce en revanche la montée en puissance du nombre de volontaires en service civique. 150 000 sont annoncés pour 2018, soit 20 000 services civiques supplémentaires par rapport à cette année.

Les collectivités locales souhaiteraient être étroitement associées à la montée en puissance de ce dispositif.

Enfin, **s'agissant de la suppression de la taxe d'habitation**, l'État procédera par voie de dégrèvement, c'est-à-dire qu'il paiera à la place du contribuable local, selon le Premier ministre, ajoutant « *qu'à l'issue de la réforme, la compensation sera calculée en 2020 sur la base des taux de 2017* ». Il a estimé que la fiscalité locale est souvent « *injuste, incompréhensible et illisible. Elle n'a de justification que par son ancienneté* ». Espérons comme le sujet précédent de la DCRTP, que la compensation ne soit pas amputée dans quelques années... nous en reparlerons mais par expérience permettez-moi d'être dubitatif.

Pour ma part je continue à croire que la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables pose la question de la libre administration des collectivités.

Pour terminer, il en résulte que les élus de l'AMF dénoncent la mise à mal de l'autonomie de gestion des collectivités locales par des décisions estivales brutales et unilatérales mais également au travers des mesures figurant dans le projet de loi de finances et le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

L'accord de méthode conclu lors de la Conférence nationale des territoires (CNT) devait permettre de progresser dans la voie d'un dialogue apaisé entre l'État et les collectivités. Malheureusement, depuis le 17 juillet, les mauvaises nouvelles se sont accumulées. Ce fut en réalité un été "meurtrier" pour les collectivités, la liste est longue, bien trop longue :

13 milliards de réduction des dépenses au lieu de 10 ; suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables sans révision des valeurs locatives et donc en maintenant les inégalités ; souhait de réduction du nombre d'élus locaux alors que leur grande majorité est bénévole; baisse brutale des emplois aidés ; atteinte majeure aux équilibres du logement social ; réduction des crédits 2017 de la politique de la ville, réduction également pour la ruralité et le soutien à l'investissement local; ponction sans précédent sur les ressources des agences de l'eau, du CEREMA, du

CNDS, des CCI, de l'AFITF ; plafonnement des ressources du Fonds de prévention des risques naturels majeurs. D'autres mauvaises nouvelles nous guettent si nous n'y prenons pas garde.

Cette avalanche de mesures défavorables aux collectivités et aux territoires affecte profondément la relation de confiance avec l'État. Elle menace, à terme, l'existence même de la commune, incarnation de la République décentralisée.

Les collectivités sont favorables au rétablissement des comptes publics. Elles en ont d'ailleurs pris toute leur part dans le redressement des finances publiques en assurant leurs responsabilités. Ces nouvelles exigences du Gouvernement vont compromettre leur capacité à investir et maintenir des services et des équipements publics locaux de qualité pour la population et les entreprises.

L'AMF, qui représente près de 35 000 adhérents, maires et présidents d'EPCI, n'a pas l'intention de quitter pour l'instant la Conférence nationale des territoires pour donner une chance à la reprise d'un dialogue constructif contrairement à l'association des régions de France. Elle demande que le Comité des finances locales, élu par les collectivités territoriales et le Parlement, soit replacé au cœur d'un véritable partenariat, notamment sur la politique fiscale et les ressources des collectivités.

Aujourd'hui, les élus locaux se sentent montrés du doigt, parfois même méprisé ou dévalorisé, on veut même en supprimer un certain nombre. Les 525 000 élus municipaux et communautaires, pour la plupart des bénévoles, ne sont ni de l'ancien monde, ni du nouveau monde. Ce sont avant tout des gestionnaires soucieux d'équilibrer leur budget. Ils sont disponibles, responsables, souvent novateurs et toujours passionnés pour répondre aux défis présents et futurs du pays. En un mot ils sont là pour servir l'intérêt général et la population, ils sont là pour animer, développer et défendre nos territoires.

Pour conclure mes propos, je voudrais remercier Monsieur le Préfet, ses prédécesseurs, ainsi que les services de l'Etat. Nous avons toujours entretenu des rapports cordiaux, parfois directs mais toujours constructifs.

Je remercie notre directrice, Aléxia et notre secrétaire Nathalie pour leur excellente collaboration.

Je remercie également le bureau et le conseil d'administration de l'association dont j'ai su apprécier les talents et les compétences de chacun de ses membres avec un seul objectif : œuvrer pour l'intérêt collectif.

Enfin, à vous tous, maires, président d'EPCI, élus, anciens élus, merci de m'avoir accordé votre confiance tout au long de mes mandats de président de cette association. Je mesure encore plus aujourd'hui le poids qu'elle représente pour défendre l'avenir de nos collectivités auquel je suis farouchement attaché.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite un bon congrès à tous.

Je laisse maintenant la parole à Muriel JOURDA, Vice-Présidente du conseil départemental et nouvelle sénatrice du Morbihan.

Intervention de Madame Muriel JOURDA, Vice-Présidente du Conseil Départemental

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président de l'Association des Maires et des Président d'EPCI du Morbihan,
Chers collègues parlementaires,
Monsieur le Maire d'Auray, mon cher Jean,
Mesdames et Messieurs les élus, maires, présidents d'EPCI,
Mesdames et Messieurs

J'ai aujourd'hui la responsabilité de représenter le président du Conseil Départemental François GOULARD qui n'a pu être parmi nous.

Un premier mot pour remercier Monsieur le maire, Jean, de son accueil ici, qui est toujours très bon et pour le remercier d'avoir exprimé je crois les craintes de beaucoup d'élus locaux, mais peut être Monsieur le préfet va-t-il nous rassurer tout à l'heure.

La tradition veut que le Département occupe une place importante dans ce congrès tous les ans, je sais que la tradition n'est plus au goût du jour depuis que le nouveau monde a envie de chasser l'ancien monde

mais tout de même je crois que cela a une importance, parce que cette tradition est basée sur une réalité qui est basée sur la collaboration qui existe depuis fort longtemps entre les communes et les E.P.C.I. et le Département du Morbihan.

Cette collaboration se traduit par le fait que le Département soit toujours à vos côtés, il n'y a pas de réunions, de commissions permanentes, il n'y a pas de sessions du Conseil Départemental, sans que nous n'évoquions le soutien du Département aux communes et notamment s'agissant de l'investissement des communes qui est important et cela a été rappelé tout à l'heure.

Cette collaboration, elle est bien sûr liée à l'existence des compétences légales, les lois sont ce qu'elles sont et nous nous y plions même si elles ne nous plaisent guère.

Mais elle est surtout liée à la réalité de la relation qui existe entre nous, qui est fondée sur une notion importante me semble-t-il qui est le respect. Le respect existe entre le Département et les collectivités que vous présidez, et le respect cela consiste à ne pas dicter aux communes ce qu'elles ont à faire, de la même façon nous espérons que l'on ne dicte pas au Département.

Vous êtes totalement libre de vos choix, vous êtes totalement libres de vos investissements, mais nous sommes là pour vous accompagner sur ce chemin des collectivités territoriales.

Au-delà de ces éléments d'ordre général, nous sommes ici aussi, pour savoir, ce que sera la vie du Département à l'égard des collectivités en 2018.

Je ferai 3 observations.

La première, le Département continuera à s'investir dans les grands chantiers morbihannais, je n'en citerai qu'un seul qui est le numérique. Chacun sait à quel point c'est important sur nos territoires, le Département n'est pas le seul acteur, les collectivités sont aussi présentes, l'Etat est aussi présent, mais nous continuerons par notre investissement à être présent sur ce chantier.

Le deuxième point que je souhaiterais aborder est important pour tous, nous ne parlons que de cela, il s'agit des finances. Les finances qui pour les collectivités sont

essentielles. Vous savez que les finances du Département sont saines, elles sont bonnes, elles sont bien gérées.

C'est pourquoi je ne donnerai qu'un point au débat d'orientation budgétaire, les débats auront lieu le mois prochain, le budget sera voté le 15 décembre prochain, comprenez bien que le président souhaitant laisser la primeur aux conseillers Départementaux.

Je dirais quand même parce que cela a été annoncé, que cette année, comme nous l'avons fait en 2017, comme en 2014 et bien en 2018 le Département baissera le taux Départemental du foncier bâti.

C'est important, ce n'est pas que de la communication, ce n'est pas un gadget, 70 % des morbihannais sont propriétaires, donc cela a un impact direct sur tous ceux qui vivent dans le Morbihan. Pour autant, les finances sont saines, nous pouvons nous permettre cette baisse du taux Départemental. Nous continuerons de la même façon à être présent aux côtés des collectivités dans leurs investissements. Nos finances nous permettront toujours de le faire et je crois que c'est important de vous le dire à un moment où nous avons le sentiment que toutes les mauvaises nouvelles sont là, celle-là n'est pas mauvaise, celle-là est bonne. Le Département est toujours là pour vous.

Et la troisième sera liée à un point qui, je crois n'est pas indifférent aux collectivités, pour l'avoir souvent abordé ces temps-ci ; c'est celui de la simplification. La simplification, nous en avons besoin, chacun sait que l'administration est présente, nous travaillons tous avec des services. Elle est présente et heureusement mais, elle peut assez vite se transformer dans une forme de déviance qui est la bureaucratie ce dont nous souffrons tous dans les collectivités.

Le Département du Morbihan, lutte contre cette dérive. La simplification vous la connaissez dans le cadre de ce qui est le programme de solidarité Départemental que vous connaissez tous par lequel nous vous accordons des subventions dans le cadre d'investissements. 500 000 euros par an d'investissement, selon un taux qui est déterminé, qui a été notifié à chaque commune, chacun sait précisément ce à quoi il a droit.

En schématisant, nous avons tenté, nous avons réussi à sortir de l'égalitarisme ambiant, c'est-à-dire tout le monde n'a pas le même taux, et le taux est fixé en fonction des besoins de chaque commune de façon un peu schématique, plus la commune est petite plus elle a besoin du Département et plus le Département sera là pour l'aider.

C'est extrêmement simple, le taux est simple, le montant d'investissement est simple. Nous avons tenté de simplifier plus encore que ne l'étaient les critères d'éligibilité en dématérialisant ces procédures. Tout cela est concret, mais c'est important dans la vie des collectivités, la simplification de ces demandes qui sont pour vous nécessaires, nécessaires dans votre investissement.

La simplification, nous allons aussi la mettre en œuvre s'agissant de la démarche que nous pouvions avoir vis-à-vis des plans et des schémas qui sont nombreux. Vous le savez, cela a été rappelé tout à l'heure, ces plans et schémas qui sont pour certains nécessaires mais il ne faut pas qu'il en reste à un document papier souvent chronophage. Les élus passent leur temps en réunion. Leurs services passent leur temps en réunion, pour établir de jolis schémas qui parfois reste lettre morte.

Je prendrais un exemple Départemental que vous connaissez tous, le schéma de gérontologie, ce schéma touche à sa fin aujourd'hui.

Aujourd'hui nous savons tous les besoins sur le Département en hébergement pour les personnes âgées, le schéma de gérontologie les a pris en compte. Nous savons également que nous ne pouvons mettre en œuvre ce schéma si l'Etat ne verse pas le forfait soin par l'intermédiaire de l'ARS ; ces dernières années nous n'avons rien eu. Et ces EHPAD n'ont pas pu être construits, ces places n'ont pas pu être ouvertes.

Dans les années prochaines il nous a été notifié que moins de 50 places pourraient être ouvertes chacun sait que cela est insuffisant.

Voilà un schéma qui a le mérite d'exister de quantifier les besoins, et qui pour autant ne sera jamais mis en œuvre parce que celui qui en a la principale charge ne fera pas tout ce qu'il faut de manière financière pour qu'il soit mis en œuvre.

Ces schémas-là, nous n'en voulons plus, donc nous avons décidé au Département du Morbihan, de procéder autrement. Nous définissons nos priorités, les actions qui peuvent permettre d'arriver à répondre à ses priorités et nous mettons en place des plans d'actions qui sont dans nos compétences, et seulement dans nos compétences pour lesquelles nous ne dépendons de personne.

Je parlerais plus précisément de l'autonomie du handicap. Il s'agit de la compétence du Département nous savons aujourd'hui que les jeunes handicapés restent dans ces établissements qui sont en réalité dédiés à des plus jeunes qu'eux, ce sont ces fameux Amendement « creton » qui permettent faute de place pour accueillir ses jeunes majeurs et bien à ceux-ci de rester dans des établissements scolaires qui ne leur sont plus dédiés.

C'est évidemment un sujet de poids pour le Morbihan et nous allons nous y atteler en mettant en place un plan pour pallier ces difficultés parce que cela est dans notre compétences et nous allons agir, moins de papier, je dirai, plus d'action, c'est dans ce sens que nous voulons simplifier aussi l'action du Département et que nous la simplifierons avec vous.

Voilà les trois observations que je souhaitais faire. J'ai parlé de tradition, ce n'est pas pour moi une valeur surannée, la tradition c'est le sens que donne le temps à l'action que nous menons ensemble.

J'ai parlé de respect, ce n'est pas plus une valeur surannée, c'est une certaine forme de morale politique que l'on oublie sans doute un peu trop. J'espère que cette tradition, ce respect continueront comme ils l'ont toujours fait à donner du sens à notre collaboration et je vous en remercie.

Merci à vous

Le Président :

Merci, Madame la Sénatrice pour cette intervention.

Je laisse maintenant la parole à Kaourintine HULAUD, qui représente le président du conseil régional.

Intervention de Kaourintine HULAUD, Conseillère régionale

Monsieur le Maire d'Auray
Mesdames Messieurs les élus, maires, présidents d'EPCI,
Monsieur le Président de l'Association des Maires et EPCI du Morbihan,
Monsieur Le Préfet,

Il me revient l'honneur d'intervenir aujourd'hui, au nom de la Région Bretagne et de son Président Loïg Chesnais-Girard qui n'a pas pu se joindre à nous et le regrette. Mais le propos que je m'apprête à tenir devant vous, est conforme aux messages qu'il aurait souhaité vous transmettre personnellement.

Comme vous le savez, ce congrès se tient dans un contexte particulier de réformes d'ampleur annoncées par le Gouvernement, qui ont potentiellement des répercussions importantes pour nos collectivités et qui inquiètent la Bretagne.

Permettez-moi de vous en citer quelques-unes :

➤ **Concernant la diminution des contrats aidés**, le Président du Conseil régional s'est exprimé sur ce sujet, considérant que - si l'on peut éventuellement partager le besoin d'une réforme de ce dispositif - il faut pour autant veiller à ne pas déstabiliser inutilement le secteur non-marchand, celui qui œuvre au service de la solidarité, de l'éducation, de la culture, du patrimoine... souvent assuré par le monde associatif ou les collectivités. La Région reste donc très attentive à la suite donnée à ce sujet.

➤ **Evoquant le logement** : la stratégie portée par le gouvernement est très nationale, alors même que les territoires sont en première ligne dans ce domaine. Le Président Chesnais-Girard a eu l'occasion de s'entretenir avec le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre en charge de la Cohésion des territoires et lui a passé le message suivant : « les élus locaux doivent être considérés comme des partenaires et non pas comme des empêcheurs ». Je crois que nous pouvons le redire collectivement ici.

➤ **A propos de la loi de finances** : vous avez dû observer la réaction unanime des présidents de Régions lors du Congrès des Régions de France, qui ont à cette occasion déploré l'annonce du non-respect par l'Etat de son engagement à reverser aux Régions les 450 millions dû dans le cadre du transfert de la compétence économique. Pour la Bretagne, ce sont 27 millions d'€ en moins, qui étaient fléchés pour l'économie, l'innovation. Nous restons mobilisés pour faire respecter ces engagements : différents amendements ont été proposés au Gouvernement et aux Parlementaires bretons... il faut souhaiter vivement que le dialogue reprenne sur ce sujet.

Malgré ces sérieuses ombres au tableau, nous disons pour autant que la Bretagne est prête pour participer au projet de transformation proposé par le Président de la République, à condition qu'elle puisse avoir les moyens d'agir et les voies d'accès pour le dire et le faire. Loïg Chesnais-Girard s'est exprimé à plusieurs reprises dans le débat sur la décentralisation pour souhaiter que celui-ci ne se limite pas à la question budgétaire. Il a redit le message fort que nous portons depuis de nombreuses années en Bretagne : osons la décentralisation. La modernisation de l'action publique doit passer par là. Le budget de l'Etat ne s'en portera que mieux et la vitalité des territoires pourra ainsi pleinement s'exprimer.

Alors, à la proposition du pacte girondin faite par Emmanuel Macron, dans lequel il évoque le droit à la différenciation, à l'expérimentation et fait la promotion des libertés locales, nous disons Chiche ! Et nous proposons que la Bretagne soit la première région à signer ce pacte, en rouvrant au passage la question de la responsabilité fiscale. Nous sommes convaincus que la réussite de la transformation du pays passera par la réussite de la régionalisation de l'action publique. Désormais en première ligne sur le numérique, la formation, l'économie, l'environnement, les mobilités. La Région doit être le partenaire stratégique de l'Etat, de l'Europe., tout en continuant à tisser des liens forts avec l'ensemble des acteurs de son territoire, à commencer par les collectivités, avec lesquelles elle partage les outils du développement local. C'est aussi dans ce sens que le Président de Région a

proposé au Préfet que la Conférence Territoriale de l'Action Publique – la CTAP – puisse être le lieu d'un dialogue entre l'Etat et les collectivités en Bretagne. Comme elle l'a toujours fait, la Bretagne doit être force de propositions pour poursuivre la décentralisation. Nous en avons toutes les clés.

Il est notamment un chantier sur lequel le Gouvernement affiche ses ambitions, c'est celui de la formation. Ouvrons-le dès maintenant : nous savons que l'emploi va radicalement changer sous l'effet du numérique, de la robotisation, de l'intelligence artificielle, mais aussi pour des raisons culturelles... les nouvelles générations, nées en l'an 2000, n'ont pas le même rapport au travail que le nôtre.

Certaines études montrent que 85% des emplois en 2020 n'existent pas encore aujourd'hui... Face à ces profonds changements, sachons anticiper, sachons simplifier le modèle et rapprochons-nous des besoins au plus près des territoires, osons sortir de nos schémas institutionnels ou corporatistes pour répondre aux besoins de formation et aux nouvelles compétences attendues. La région, par son expérience, sa capacité de mobilisation, peut-être l'acteur pivot de la réforme qui va s'ouvrir.

Les Bretons ont su développer un paritarisme qui fonctionne, c'est un atout essentiel dans ce domaine. Osons nous remettre collectivement en question pour parler nouvelle échelle de dialogue, nouvelles modalités de financement de la formation, nouvelle capacité de décider.

Parmi les chantiers d'actualité de la Région, qui vous concerne sans doute plus directement et qui concerne plus globalement l'aménagement du territoire breton, c'est la volonté affirmée de redynamiser les bourgs ruraux et les villes bretonnes.

Un programme a été lancé, sous forme d'appel à candidature, en partenariat avec l'Etat, l'Etablissement Public Foncier, la Caisse des Dépôts... pour un budget total pour la Région de 28 millions d'€. L'enjeu est de redynamiser le maillage des bourgs et villes de Bretagne, car nous savons qu'à travers ces centralités, c'est la question de l'attractivité de nos territoires qui est en jeu, une des clés pour retrouver économie, emploi, renouvellement démographique. Cet appel a suscité de l'envie et de nombreuses candidatures : 208 sur toute la Bretagne, pour finalement 60 projets retenus, qui seront connus prochainement. Au-delà de l'engouement, c'est la qualité et la pertinence de l'ensemble des projets qui a marqué les partenaires...

Pour conclure, vous l'aurez compris, la Région se veut avant tout être une collectivité du partenariat, du contrat. Cela se traduit, vous le savez, à travers les 21 contrats de pays, qui accompagnent les projets structurants pour les territoires et contribuent à l'équilibre de la Bretagne. Cela se traduit également au travers des 59 conventions dans le domaine économique, signées ou en cours de signature avec les communautés de communes et d'agglomération, qui visent à porter ensemble l'enjeu essentiel du développement économique et de l'attractivité de la Bretagne pour les entreprises. Cette méthode partagée, c'est celle qui permet à la Bretagne d'être une terre de nouvelles dynamiques qui profiteront à tous et à chacun, une méthode qui part du principe que nous ne sommes rien les uns sans les autres, que la Région n'est rien sans ses territoires. Souhaitons que cette méthode inspire le Gouvernement dans ses relations avec ses Régions et ses collectivités locales.

Le Président :

Merci Madame la conseillère régionale pour cette intervention.

J'accueille maintenant le Préfet du Morbihan : Raymond LE DEUN :

Monsieur le Préfet,

Vous participez pour la deuxième fois à notre assemblée générale et je vous en remercie ainsi que vos services qui vous accompagnent et font preuve de disponibilité vis-à-vis des élus.

Cette année encore, nous avons dû faire face à de nombreuses préoccupations telles que la réforme de la procédure de délivrance des cartes nationales d'identité, la baisse continue des dotations, la diminution des contrats aidés...

Les sujets ne manquent pas donc sans plus attendre, je vais vous donner la parole pour que vous puissiez échanger avec la salle et clore ce congrès.

Discours de clôture de Raymond LE DEUN, Préfet du Morbihan

Monsieur le Président de l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Morbihan,

Monsieur le Maire d'Auray,

Messieurs les sénateurs, Madame la sénatrice vice-présidente du Conseil départemental

Messieurs les députés, Madame la députée

Messieurs les conseillers régionaux, départementaux

Mesdames Messieurs présidents d'EPCI,

Je salue les maires, les conseillers municipaux, les fonctionnaires territoriaux et je n'oublie pas tous les chefs de services de l'Etat qui sont présents aussi aujourd'hui.

Et un salut tout particulier au Président de l'association des maires du Finistère en qualité de finistérien du Nord. Cela a toute son importance.

Monsieur le président, mes premiers mots vont pour vous, vous l'avez évoqué tout à l'heure, vous allez cesser vos fonctions de Président de l'association des maires très bientôt. Je voulais vous dire devant tout le monde, ce que je vous ai dit dans un cercle plus restreint, lorsque vous m'avez fait l'amabilité et l'amitié de me choisir comme parrain pour votre médaille d'honneur communale, départementale et régionale.

Pour un préfet, pour les services de l'Etat, d'avoir une association des maires forte, c'est un élément important, c'est un élément incontournable.

J'ai connu des départements, et les collègues qui sont là aussi aujourd'hui, on avait plusieurs associations des maires, je prends en compte évidemment l'association des maires ruraux qui a toute sa place et j'en salue son président qui est présent aujourd'hui. Mais plusieurs associations des maires je dirais de droit commun. J'ai connu des départements où l'association des maires n'était pas représentative de la quasi-totalité des élus, et bien, il nous manque un partenaire. Parce qu'il y a un certain nombre de textes c'est la première raison, un certain nombre de textes qui prévoient la présence des maires dans un certain nombre d'organismes et on s'adresse à vous, pour je dirais nous donner finalement les noms de vos représentants et c'est beaucoup plus commode, au-delà de cette formalité, et bien c'est important d'avoir par le biais d'une association en dehors de ce rendez-vous annuel auquel nous sommes tous attachés, il est important d'avoir régulièrement l'appréciation des maires, des élus locaux sur un certain nombre de réformes ou d'événements sur la vie publique.

Vous avez exercé ce rôle avec plénitude, je me souviens vous avoir dit lorsque nous nous étions vus, même si je suis préfet du Morbihan que depuis un an et demi, combien j'avais pu apprécier nos rapports respectueux, courtois, mais pour autant jamais

complaisants, et pour ceux qui en douterait, il suffit de se référer à votre discours que vous venez de prononcer. En réalité, on peut très bien faire passer un message, fort, tout en restant sur la forme très mesuré, ce que vous faites parfaitement. Et je dois dire en tant que préfet je parle là au nom de mes collègues du Corps préfectoral et des Services de l'Etat nous apprécions le travail qui est fait en commun avec l'association des maires du Morbihan.

Je salue particulièrement le maire d'Auray, les élus d'Auray qui sont tous regroupés là-bas. C'est toujours un plaisir d'être à Auray.

Nous avons passés un bon moment en préfecture avec le Conseil municipal des enfants, merci de nous accueillir aujourd'hui.

Nous n'avons pas parlé que d'argent ce matin, même si j'en reviendrai tout à l'heure, on a parlé de respect dû aux élus locaux, et vous avez fait allusion les uns et les autres à un manque de respect ou une inquiétude par rapport à un manque de respect. Je vous dirais, et je parle au nom de mes collègues qui représentent l'Etat que c'est à l'opposé de ce que nous pensons et de ce que nous faisons tous les jours ; être respectueux des élus locaux ce n'est pas uniquement d'être présents le jour du congrès des maires.

Etre respectueux des élus locaux c'est ce que nous faisons, c'est-à-dire d'être présent sur le terrain, cela concerne évidemment les membres du corps préfectoral, les chefs de service, qui régulièrement et vous le savez, c'est la réalité, nous nous rendons dans les communes et nous passons une demi-journée pour évoquer tous les sujets sans concessions. Et on ne le fait pas seulement avec le maire, nous le faisons avec les adjoints, les conseillers municipaux et je crois que, ce respect dont on parlait à l'instant, il n'y a pas de meilleure façon de l'incarner que d'être en permanence à l'écoute des élus locaux.

Il y a des divergences de vues parfois, c'est bien normal, il n'y a pas dû y avoir un seul congrès de l'association des maires du Morbihan, comme dans les autres départements dans lesquels il n'y a pas eu toute une série de réclamation à l'égard du Gouvernement en place et quel que soit le Gouvernement.

Alors peut-être quelques éléments de contexte, contexte économique qui globalement va mieux. On avait senti les prémises l'année dernière, et bien cela c'est poursuivi, je vous donnerai un seul chiffre, le chiffre d'affaire des entreprises qui a augmenté de 1,14% lors du dernier semestre et qui a été porté notamment par les grandes entreprises.

Du point de vue de l'agriculture qui reste une des composantes importantes économique du Morbihan, la situation s'améliore, même si nous restons très très prudents. Le prix du lait est orienté favorablement, le prix du porc malheureusement baisse, baisse vite, mais reste encore à des niveaux importants. Et cela fait longtemps que nous n'avions pas été dans une conjoncture aussi bonne, même si je suis bien conscient et j'ai eu l'occasion d'aborder ce sujet avec les responsables agricoles, nous restons très vigilants.

Le secteur maritime également affiche des résultats intéressants, tant en quantité qu'au niveau des cours, là aussi des sujets de vigilance, liés au renouvellement de la flotte, renouvellement des hommes et puis aux conséquences du Brexit, il est trop tôt pour en parler puisque la négociation globale n'est pas bouclée.

En tout cas aujourd'hui, le chômage dans le département du Morbihan continue à baisser. Nous avons un taux de chômage qui s'affiche à hauteur de 8.5% à comparer à la moyenne nationale qui est de 9.2%.

Pour autant, ce n'est pas le meilleur taux de chômage si je peux m'exprimer ainsi de la Bretagne, au contraire c'est le plus élevé avec nos collègues des Côtes d'Armor. Il y a donc un effort particulier à faire et comme moi vous avez dû être frappés par des

articles ici ou là dans les journaux qui faisaient état de pénurie de main d'œuvre dans un certain nombre d'activités souvent liées à l'agroalimentaire mais disséminées assez équitablement sur l'ensemble du département alors que nous affichons ce taux de chômage.

Il y a un travail qu'il faut faire, pour essayer de faire coïncider l'offre et la demande, et ce travail n'est pas à faire uniquement du côté des demandeurs d'emploi, il y a peut-être à revisiter la proposition que l'on peut faire lorsque l'on a des emplois à pourvoir.

Je veux en venir peut-être au sujet qui nous préoccupe aujourd'hui en commençant par la Sécurité.

Personne n'en a parlé, cela reste la mission première de l'Etat et je me dois de l'aborder.

Comme chaque année notre département a accueilli à la période estivale un certain nombre de manifestations sportives, culturelles, musicales ou autres, et nous avons tout au long de l'année mené avec les collectivités locales, avec les organisateurs d'événements, un travail qui nous a permis de passer cette saison plus sereinement. Parce que vous en êtes conscients, l'actualité n'a pas démentie la nécessité de maintenir des mesures de sécurité élevées. Il ne se passe pas une semaine sans qu'il y ait une information sur une tentative d'action terroriste ou une action terroriste. Et donc ce contexte sécuritaire reste difficile. Nous avons à cet égard une responsabilité partagée. Evidemment l'Etat qui est garant de la sécurité des personnes mais aussi les maires en tant qu'autorité de police. Et chaque rassemblement nous amène ainsi à apprécier l'environnement, la durée, la fréquentation et les moyens de sécurité qu'il convient d'y apporter.

Je ne connais pas le coût que cela représente pour les collectivités, ces mesures de sécurité nécessaires pour autant, il n'est pas question de transiger avec le principe de sécurité.

Nous le devons à nos concitoyens. Il n'est pas non plus question de renoncer à ce qui fait notre culture, nos habitudes, nos traditions et il faut trouver une voie médiane entre les deux et les services de sécurité. Je pense aux Services de Police et de gendarmerie qui sont sur le terrain quotidiennement, vous accompagnent dans l'organisation de ces manifestations. Vous pouvez être sûr en tout cas que nous resterons très attentifs à ce sujet. Toujours en termes de sécurité, même si l'année n'est pas terminée il faut reconnaître que les chiffres ne sont pas très bien orientés. Nous aurons vraisemblablement à la fin de l'année, qui est la date traditionnelle à laquelle nous faisons le bilan, une augmentation légère des cambriolages et des atteintes aux personnes, mais surtout et malheureusement les chiffres de sécurité routière qui sont franchement mauvais. A la même époque l'année dernière nous avons 26 tués sur les routes et nous en avons déjà 33 aujourd'hui ; nous avons un effort particulier à faire au chapitre de la Sécurité.

J'avais abordé ce sujet l'année dernière, mais il revient, je dirais un mot sur les Plans communaux de sauvegarde, cela reste une nécessité, je le rappelle c'est une loi qui date de 2004.

L'année dernière j'avais dû vous dire que notre taux d'élaboration des Plans communaux de sauvegarde aux alentours de 50%, ce qui pour le coup nous met en dernière position dans la région. Je remercie les maires, les élus qui ont beaucoup travaillé sur ses sujets, qui nous a permis d'améliorer le taux de réalisation des Plans communaux de sauvegarde. Nous devrions être à 70% à la fin de l'année, mais nous sommes encore loin du compte, si on se compare à nos voisins du Finistère qui tout en ayant plus de Plans communaux de sauvegarde à faire, affiche un taux de 100%, et le taux de 100% est aussi pour nos collègues de l'Ille et Vilaine.

Je vous rappelle l'intérêt pour ces Plans communaux de sauvegarde de vous permettre de gérer la crise quelle qu'elle soit ou l'évènement de manière plus rapide, plus efficace et à moindre coût en anticipant.

Je vous encourage donc si vous n'avez pas commencé ces documents à vous y mettre sans tarder, c'est une question de responsabilité également. Je rappelle que lors de la tempête Xynthia le juge a regardé si les communes concernées avait fait un Plan communal de sauvegarde et l'avait mis en œuvre.

Deuxième sujet de sécurité qui vous concerne, ce sont les établissements recevant du public sous avis défavorable. Nous étions l'année dernière dans une situation qui n'était pas très bonne non plus, puisque nous devons compter à peu près 300 établissements recevant du public sous avis défavorable.

Un travail important à été fait en liaison avec le SDIS, je salue le président du Conseil d'Administration.

Nous en sommes aujourd'hui à 250. Il reste encore pas mal de travail à faire. Sachez en tout cas que je n'hésiterai pas en vertu du pouvoir de substitution qui est le mien à prendre mes responsabilités et j'ai déjà été amené cette année à prononcer deux mesures de mise en demeure avant fermeture et à faire une transmission au Procureur sur un autre cas au titre de l'Article 40.

Pour cette mission vous pouvez bénéficier de l'appui de la Préfecture mais aussi du Service d'incendie et de secours et vous pouvez vous appuyer sur le guide du maire en matière d'ERP qui a été diffusé en 2017.

Je vais conclure sur la sécurité en parlant des gens du voyage. Personne n'en a parlé mais je me souviens que l'année dernière à cette même tribune, sauf qu'elle était à Pleucadeuc, j'avais pris un engagement devant vous toutes et tous que ne revivions pas un été comme celui de 2016. Et moi je salue l'engagement de la Police et de la Gendarmerie, qui je pense tout particulièrement au Pays au sens large de Lorient parce que se concentraient là les intrusions et les occupations illicites. Un effort particulier a été fait. Nous avons plus que doublé le nombre d'intervention et le nombre de temps de travail pour la gendarmerie a quant à lui triplé. Même si la situation n'est pas parfaite et d'ailleurs je doute qu'elle ne le soit un jour sur ce sujet-là, il y a eu un effort tout particulier qui a été fait en collaboration avec les élus locaux, je les en remercie.

Cette situation est fragile, il n'y a qu'à regarder ce qui s'est passé chez nos collègues des Côtes d'Armor et du Finistère cet été 2017. Ils ont connu, grosso modo, la situation extrêmement mauvaise que nous avons eue en 2016.

S'agissant des différents points qui ont été abordé aujourd'hui, je vais les prendre dans un certain désordre.

Vous avez parlé Monsieur le Président des CNI (Carte nationale d'identité). Vous l'avez rappelé, nous avons beaucoup travaillé collectivement pour que les délais de délivrance des CNI puissent être compatibles avec une certaine exigence du service public. Nous avons amélioré la situation dans le Morbihan mais qui reste aujourd'hui très éloignée de ce que l'on peut attendre. Aujourd'hui d'après les derniers renseignements que nous avons, les délais moyens pour avoir un rendez-vous dans une commune du Morbihan pour faire sa carte nationale d'identité est aux alentours de 30 jours et là aussi nos voisins du Finistère ont une durée moyenne de 11 jours et dans l'Ille et Vilaine 16 jours.

Tous les arguments que vous avez donnés Monsieur le Président est mutatis mutandis. Ils sont aussi valables dans le Finistère et l'Ille et Vilaine et dans les 85 départements français, c'est comme cela la situation aujourd'hui. Il faut continuer à travailler et notamment dans plusieurs directions.

Première direction, c'est augmenter les durées de réception du public, un certain nombre de communes ont fait un effort et je les en remercie à la suite de la réunion du

mois de juin. Il n'en demeure pas moins qu'il y a un certain nombre de communes dans lesquelles la durée d'ouverture au public pour les prises d'empreintes des CNI est aujourd'hui insuffisante. J'entends effectivement que c'est une charge importante, je l'entends. Si cette charge est disproportionnée par rapport à la mission, je suis prêt à revoir l'implantation des stations de recueil du département.

Cela étant, je rappelle quand même que l'Etat a entendu, Monsieur le Président le message de l'AMF sur ce sujet-là puisque la dotation de 5 000 euros qui était versée va atteindre 8 580 euros voire 12 000 euros pour les communes les plus sollicitées, c'est-à-dire les communes qui ont un taux d'utilisation de leur dispositif de recueil qui dépasse les 50%. Il y a un grand nombre de nos communes aujourd'hui parmi les 28 communes qui ont des stations de recueil qui n'ont pas ce taux de 50%. C'est-à-dire que la machine n'est pas utilisée à temps complet.

Deuxième piste de travail sur laquelle nous devons aussi progresser c'est la durée des rendez-vous. Nous avons une durée moyenne de rendez-vous de 30 minutes, elle est de 20 minutes un peu partout, il y a sans doute dans un certain nombre d'endroit un process à revoir.

Enfin, je me souviens bien l'année dernière, nous avons évoqué la perte de relation entre les communes qui n'ont pas de stations de recueil et leurs habitants et j'avais dit qu'il existe un moyen qui pour le coup est intéressant et il permet d'accélérer la procédure, c'est ce qu'on appelle la pré-demande en ligne. J'avais encouragé toutes les communes non dotées à adopter le dispositif de pré-demande en ligne. Et force est de constater que c'est un nombre très faible de communes qui l'ont fait. Je les encourage là aussi, et je pense qu'en jouant sur ces trois leviers nous devrions assez rapidement avoir assez rapidement avoir des délais de prise de rendez-vous et donc de délivrance de CNI qui soient compatibles avec l'exigence d'un service public de qualité.

Nous avons parlé des C.A.E. Sur les C.A.E. il faut rappeler quelques petites choses. D'abord la baisse importante des C.A.E. avait été décidée dans la Loi de Finances de 2016 et non 2017. On a dû passer de 430 000 à 240 000. Deuxième élément, la très grande majorité de ces C.A.E. puisque l'on raisonne en enveloppe constante ont été renouvelés pendant le 1^{er} semestre et donc, nous nous sommes trouvés devant une difficulté au cours du second semestre. Le Gouvernement a été amené à augmenter ses prévisions et donc son impact budgétaire en remettant au « pot » si je peux le dire 40 000 C.A.E. supplémentaires. Pour l'année prochaine, la baisse va se poursuivre puisque le 1^{er} Ministre l'a annoncé, nous serons sur quantum de 200 000 C.A.E. à ce jour, avec les priorités qu'a rappelées le Président LE NAY tout à l'heure. Il faut bien reconnaître que sur les C.A.E. il y a eu un dévoiement du système.

Madame JOURDA me glissait à l'oreille que la vie de Préfet était difficile, lors d'un mandat il explique qu'il faut prendre des C.A.E. et le mandat suivant explique qu'il ne faut plus en prendre. Ce n'est pas tout à fait la réalité. Je ne pense pas que mes prédécesseurs ont pu dire autre chose.

Qu'est que c'est un C.A.E., ce n'est pas un emploi pérenne. Un C.A.E a pour objectif de permettre à une personne éloignée de l'emploi de se faire une première expérience professionnelle qu'il pourra ensuite valoriser sur le marché du travail que se soit dans le secteur marchand ou non marchand. Et force est de constater qu'il y a eu une dérive ici comme ailleurs comme dans toute la France sur les C.A.E. qui sont devenus des emplois permanents à bas coûts. Le Gouvernement a pris une autre option, il considère que ces C.A.E. représentent un coût global qui est disproportionné par rapport aux avantages et au regard des difficultés que j'évoquais tout à l'heure, Il préfère mettre l'accent sur la formation professionnelle.

Nous allons être dans une logique non pas d'arrêt des C.A.E. ce n'est pas l'objectif du Gouvernement mais d'une réduction à l'auteur des chiffres que je donnais tout à l'heure et vers les secteurs prioritaires qui ont été précisés.

Sur le logement, j'ai bien entendu et bien reçu Monsieur le Président la motion. J'avais évidemment alerté. J'ai pu recevoir les directeurs des principaux offices, principaux bailleurs sociaux, j'ai également eu des contacts en bilatéral avec un certain nombre de maires par rapport à je dirais l'inquiétude au regard de la stratégie du logement qui est engagé par le Gouvernement. Alors là aussi, il faut se mettre de l'autre côté de la barrière. Aujourd'hui nous avons un dispositif du logement en France qui ne fonctionne pas. La France est l'un des pays qui dépense le plus en matière de logement, plus de 40 milliards par an. La France est l'un des pays dans lequel les dépenses de logement augmentent les plus vite. Elles représentent 27% en moyenne jusqu'à 48% pour les étudiants. Et comble, un pays dans lequel le logement est source d'inégalité territoriale. Le Gouvernement a souhaité procéder différemment rejoignant ainsi d'ailleurs un certain nombre de remarques qui sont faites depuis des années par la Cour des comptes.

Construire plus de logements, inciter à vendre des terrains et soutenir la construction, en luttant contre la sur-règlementation.

Ces mesures et celles qui ont trait à l'APL et à la compensation sur les loyers a ému un certain nombre de bailleurs sociaux qui sont venus nous voir mais d'autres personnes avec des arguments qui méritent d'être entendus et méritent d'être pris en compte. C'est pour cela que le Gouvernement par la voie du 1^{er} Ministre a refait de nouvelles propositions destinées à compenser les difficultés financières auxquelles pourraient être confrontés les bailleurs sociaux. Il est trop tôt évidemment pour en parler, tout cela date d'il y a quelques jours. Je note quand même avec beaucoup d'intérêt que l'Union Sociale pour l'habitat qui regroupe un certain nombre de bailleurs a plutôt bien accueilli ces nouvelles propositions. Et je cite de mémoire le courrier qui a été élaboré il y a quelques jours lequel souhaite continuer la négociation avec le Gouvernement pour trouver un point d'équilibre entre les légitimes difficultés que cela peut occasionner aux bailleurs et le souci du Gouvernement d'avoir une politique du logement plus efficace et de redonner aussi du pouvoir d'achat aux français.

Venons-en aux finances locales. Les Finances Locales ne sont qu'un élément du budget de l'Etat. Il s'inscrit dans un ensemble avec un certain nombre de mesures qui touchent une série d'habitants. Et il y a un certain nombre de mesures que je qualifierais de positives mais, qui ont un coût.

On a parlé de la suppression progressive de la Taxe d'habitation, la hausse du minimum vieillesse plus 30 euros en 2018, la hausse de l'allocation adulte handicapé qui augmente aussi pour atteindre 860 euros, la suppression des cotisations salariales, d'assurance chômage et maladie, l'augmentation de la prime d'activité, le parti pris de privilégier la formation professionnelle avec une enveloppe annoncée de 14 milliards sur le quinquennat dont 1,5 milliards en 2018.

Bref, je ne vous ferai pas toute la liste du projet de Loi de finances. Il y a un catalogue de mesures que ce Gouvernement qui vient d'être élu par une majorité des Français et entend mettre en œuvre.

Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit de tenir dans les contraintes budgétaires avec un objectif d'avoir un déficit à 2.6% du PIB. Quelles sont les mesures pour les collectivités locales en matière de D.G.F, je crois, vous l'avez dit mais pas assez fort, je vais le dire plus fort, l'engagement a été prévu, a été pris de maintenir la DGF à son niveau de 2017 pour les collectivités locales. Il y a effectivement une demande de réduction des augmentations des budgets de fonctionnement des collectivités locales, à hauteur de 1.2% par an.

Et en réalité ce qui est demandé aux collectivités locales, c'est la différence entre le taux d'inflation et ces 1,2%, ce qui ne paraît pas insurmontable au vu des chiffres

d'inflation tels que nous les connaissons aujourd'hui ; si d'aventure l'inflation devait être plus importante, cela devra être revu.

Le deuxième point que je voulais souligner, c'est le niveau des finances des collectivités locales. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Cour des comptes qui l'a dit au début du mois d'octobre. Au niveau local, nous avons des chiffres très précis sur la période 2011-2016.

Les dotations ont baissé de 28 millions. Dans le même temps les recettes de la fiscalité directe locale ont augmenté de 87 millions pour l'ensemble des collectivités et au total les produits ont augmentés de 59 millions. J'ajoute sur la question particulière de la DGF et des dotations qui vont avec la DGF qu'il y a eu un certain nombre de points positifs, en 2016 la dotation globale de fonctionnement a été stable voire en augmentation pour 96 communes sur 253, ce n'est pas totalement négligeable.

La Dotation de solidarité rurale, elle, a augmenté de 15%, pour atteindre 28.8 millions cette année. Ce sont les chiffres du Morbihan. La Dotation de solidarité urbaine a augmenté de 8% je parlerai même si cela a un impact quantitatif mesuré la Dotation d'insularité qui a été créée dont bénéficie 9 communes insulaires dans le département.

Vous avez eu l'amabilité Mr Le Président (Jacques LE NAY) de rappeler les chiffres en hausses des subventions d'investissement, cela mérite que l'on s'y attarde. La DETR a augmenté de 77% entre 2014 et 2017 et le Gouvernement s'approprie cette augmentation et la consolide. Cela n'allait pas de soi, cela a un coût. Le Fonds de soutien a été voté pour 2016 et pour 2017, son maintien n'allait pas de soi. Le Gouvernement a entendu le maintenir. Je voulais rappeler un certain nombre de chiffres pour le département du Morbihan, la DETR est passée de 6.4 millions à 9,3 millions entre 2014 et 2017. Le FNADT est passé de 2.100 millions à 5.2 millions et le Fonds de soutien à l'investissement local représente 74 millions. J'avais dû donner ce chiffre l'année dernière.

Ce sont ainsi 22 millions de subventions au titre de ces 3 Fonds qui sont venus abonder les opérations d'investissement portées par les collectivités locales. A cet égard deux petites remarques, la 1ère : il est regrettable que le secteur des travaux publics qui dépend très largement de la commande publique locale soit l'un des rares secteurs économiques qui n'ait pas bénéficié à ce jour du redémarrage économique régional et particulièrement dans le Morbihan. Le Président de la Fédération du bâtiment est dans la salle, je le sais. Jour à près jour les chiffres qu'il nous donne sont alarmants. La 2^{nde} remarque : il est aussi regrettable que ces Fonds ne soient pas toujours engagés. A ce jour sur la DETR 2016, je dis bien 2016 le Fonds National d'aménagement du territoire 2016, 1/3 des opérations n'ont toujours pas engagé le 1^{er} euro de paiement. Il ne s'agit pas d'enranger des subventions d'investissement, il s'agit de les consommer, puisque l'intérêt c'est que cela retombe sur l'économie réelle. S'agissant de la Taxe d'habitation, je remercie le président LE NAY qui a fait une présentation très juste des choses. C'est-à-dire qu'il y a une compensation par le biais du dégrèvement par l'Etat et en réalité l'inquiétude que vous avez est de deux ordres :

la 1^{ère} a trait au symbole que cela représente au regard de l'autonomie des collectivités locales et la seconde des inquiétudes quant à son augmentation, mais là aussi il faut se mettre à la place des contribuables, c'est une mesure qui pour le contribuable, pour tout un chacun est particulièrement importante, on exempte 80% des foyers. Et je sais, le Président de la République l'a dit et le 1^{er} Ministre l'a dit, et je pense que pendant l'examen du projet de Loi de finances, nous aurons l'occasion d'en reparler, l'Etat s'est engagé à ne pas vitrifier cette compensation.

D'une manière générale, je comprends vos inquiétudes, mais pour l'instant, dans un contexte budgétaire qui est très difficile, qui est très contraint avec une stratégie gouvernementale, le Gouvernement et l'Etat fonctionnent un peu comme vous dans vos communes. Vous êtes arrivés aux affaires ou retournés aux affaires en 2014. Vous

avez appliqué un programme. En appliquant ce programme vous avez fait des choix, des choix avec des conséquences budgétaires.

Le Gouvernement agit de même, en privilégiant un certain nombre de points que j'ai rappelé tout à l'heure et la contribution collective locale à l'effort des finances publiques a été réelle, il n'est pas question pour moi de le nier mais cet effort doit être poursuivi, l'Etat le poursuit dans des proportions plus importantes que les collectivités locales, que les collectivités locales continuent, c'est ce que souhaite le Gouvernement avec une méthode différente, vous le savez l'effort portera en particulier sur les 319 collectivités qui représentent 80% de la Dépense publique locale et pour la quasi-totalité des communes, ce sera une opération stable dans les conditions que l'on a évoquées tout à l'heure, à savoir la limitation de 1.2% des dépenses de fonctionnement.

Voilà, ce que je voulais vous dire, sans être long, et, conclure Monsieur Le Président et vous Mesdames et Messieurs vous dire que nous continuerons ici dans le Morbihan et je sais que c'est la méthode de travail de tout le monde, de tous les services de l'Etat à vous accompagner dans vos projets, à être à l'écoute de vos difficultés et à essayer de résoudre autant que faire se peut vos difficultés. J'ai entendu des inquiétudes, en tant que Préfet, et fort de mon expérience professionnelle, je suis convaincu, je pèse mes mots que les communes et les intercommunalités sont des acteurs incontournables aujourd'hui économiquement et du point de vue démocratique.

Le président :

Merci monsieur le préfet.

Des questions ?

Bonjour, Nadine LE GOFF maire de Saint-Nolff, vice-présidente de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, c'est en tant que maire que j'interviens :

Mr le Préfet, vous avez fait une intervention ou vous avez parlé des gens du voyage, vous avez parlé du territoire de Lorient, le territoire de Vannes n'a pas été oublié pendant l'été 2017. Et la commune de Saint Nolff particulièrement. Je voudrais revenir sur certains épisodes. Je n'attends pas une réponse particulière pour cette année, mais j'attends des actes pour l'année prochaine. A savoir que cette année l'agglomération de Vannes avait écrit un schéma départemental d'accueil, c'était inscrit comme tous les ans, je pense être un bon élève dans cette discipline. Certaines communes avaient acté de recevoir les missions évangéliques, comme tous les ans chacun prend rang, on prend chacun notre tour. Et ce n'est pas toujours aux mêmes communes de recevoir. Cette année la commune de Saint-Nolff n'était pas parmi les communes attributaires, nous avons déjà fait notre accueil il y a deux ans, cela s'était très bien passé. Cette année ce n'était pas notre tour, notre terrain devait rester propre et vierge. Cela n'a pas été le cas.

1^{ère} intrusion, nous avons sollicité tout de suite les Services de l'Etat, mais impuissance puisque c'était un week-end férié et dès le premier jour ouvrable ces personnes ont inscrit leurs enfants à l'école, il n'y avait plus moyen de rien faire. Nous avons subi des dommages sur notre terrain, on nous a répondu qu'il aurait fallu le protéger, qu'il aurait fallu empêcher toute intrusion donc entre une première et une seconde mission la commune a porté elle-même des dispositifs pour empêcher une nouvelle intrusion. Nous avons pris tous les dispositifs possibles, mais la remise en état du terrain a incombé à la commune sous prétexte que la commune n'était pas celle qui devait recevoir. L'Agglomération n'avait pas compétence à venir nettoyer un terrain sur lequel elle n'avait pas missionné cette opération.

Déjà 1ère chose qui a été au détriment de la commune en plus avec une interface pas forcément facile avec des administrés qui ne comprennent pas qu'en période où nous sommes en restriction d'eau, où nous sommes en vigilance incendies, ces populations se permettent de remplir des piscines, de se brancher sur des bornes incendies en laissant tout couler et en envahissant de fait des douves qui sont à secs, des personnes qui se permettent de faire des barbecues en lisière de bois. 3 semaines plus tard, malgré un dispositif anti-intrusion, ce sont des personnes qui ont réussi à se réinstaller, au détriment de certains de nos élus puisque j'ai dû dire à un élu de les laisser rentrer sur le terrain, sinon c'était au risque de sa vie et au risque de son véhicule qui aurait été détruit. Il a subi des menaces. J'ai engagé une procédure, ces personnes qui ont fait intrusion sur le terrain ont fait un recours contre la plainte. Le recours a été reconnu abusif, malgré tout, ces personnes, finalement cela leur permet de rester 1 semaine sur un terrain, de tout dégrader, de remettre encore une facture sur la charge de la commune en toute impunité puisque finalement cela leur permet d'atteindre la date à laquelle ils ont décidé eux-mêmes de quitter le terrain. J'aimerais savoir à quel moment les élus que nous sommes nous aurons vraiment un soutien fort, dans cette démarche, empêchant que des gens hors la loi se permettent en toute impunité de faire ce que nous, on règlemente sur notre territoire. Merci

Réponse du Préfet

D'abord Madame le maire pour vous dire que je n'ai pas parlé de Vannes, même si je suis évidemment au courant des intrusions qui ont eu lieu parce que le chiffre, pardonnez-moi de parler de chiffres est sans commune mesure avec ce qui était arrivé en 2016 sur le Pays de Lorient. Les élus le savent bien. Ensuite dans mon propos, vous avez noté que j'ai eu la plus grande prudence, j'ai bien dit qu'en la matière, je doute qu'un jour on soit parfait. Ce cas particulier, je vous crois bien volontiers madame le Maire que vous venez d'évoquer, il a dû être rejoint par d'autres cas particulier. Il n'en demeure pas moins et là-dessus je confirme mes propos que les interventions des forces de l'ordre ont été incomparablement plus nombreuses cette année que l'année dernière. C'est un coût pour les forces de l'ordre, ce n'est pas un coût financier, c'est un coût de présence des fonctionnaires, des militaires, des gendarmes et pendant qu'ils sont là ils ne sont pas ailleurs, nous avons fait un effort particulier, mais nous n'arriverons pas à résoudre toutes les situations.

Dans le cas qui est le vôtre, j'ai compris que c'était une Mission évangélique. Nous avons noté que les missions évangéliques avaient été plus indisciplinées que les années précédentes. Il faut savoir que quand on se retrouve face à une quarantaine de caravanes, pour les conditions d'interventions et pour ne pas mettre l'intégrité physique des militaires et des policiers en péril il nous faut le double d'hommes. Je ne les pas toujours sous la main.

J'ai demandé, ce qui n'a jamais été fait dans ce département la présence de renfort de CRS ou de gendarmes mobiles qui m'ont été accordés. Ne doutez pas de notre détermination affaire en sorte que ces intrusions diminuent, je suis modeste, il n'en demeure pas moins qu'il y aura toujours malheureusement parce que l'on a pas à faire à une population qui est disciplinée, c'est ainsi.

On peut penser ce qu'on veut, c'est comme cela, je suis convaincu que c'est par cette voie là que l'on va diminuer le nombre de stationnements illicites, ajouter aux mesures de protections passives, je n'en ai pas parlé, mais aussi, dans la mise en conformité des schémas et il reste quelques communes dans le département qui ne

sont pas encore en conformité avec le schéma d'accueil des gens du voyage voir quelques intercommunalités que j'aurai la gentillesse de ne pas citer, mais qui ont réussi à nous faire perdre deux recours contentieux dans le département.

Madame le maire, le cas que vous citez et je le déplore avec vous est sans doute réel, c'est justement ce que nous avons affiché une détermination, comme je vous le disais tout à l'heure que ce nombre de cas a considérablement diminué par rapport à l'année 2016

Bonjour Monsieur LOISEAU maire de TREAL,

Ceux qui me connaissent vont vous dire que j'enfonce encore « le clou ». Je voulais revenir à ce qui a été dit : que l'on risquait de vous remettre en 2020 les clefs de pas mal de communes. Je crois que pour certaines communes rurales, c'est ce qui risque de se passer si vous ne prenez pas conscience que les élus qui sont bénévoles, sont usés, fatigués.

On nous a reproché à TREAL sur les travaux d'une église de ne pas avoir fait un investissement rentable pour la commune. Effectivement, s'il faut que les communes voient la rentabilité, sachez quand même que sur nos budgets, ce ne sont pas les dépenses qui ont explosé, nous sommes des gens économes et soucieux de l'argent public, ce sont nos recettes qui ont fortement baissé ; les recettes que l'Etat doit à ses communes. C'est tout.

Partant de là, on ne peut pas dégager de possibilité d'auto-financement donc on passe à côté des enveloppes qui pourraient nous être attribuées.

Il y a une matière à être inquiet pour 2020. C'est tout ce que je voulais dire.

Monsieur Le Préfet :

- Monsieur le Maire lorsque vous dites « On vous accuse ». Qui vous a accusé de ne pas faire de l'investissement rentable ?

Monsieur LOISEAU maire de TREAL :

- Nous avons eu un entretien avec la préfecture et effectivement on nous dit :
« Si vous voulez continuer, il faut dégager de l'autofinancement ».

Monsieur Le Préfet :

- Ce n'est pas le sens de ma question, vous avez dit votre propos « on vous a accusé de ne pas faire un investissement rentable ».

Monsieur LOISEAU maire de TREAL :

- Si, si, si

Monsieur le Préfet :

- Je sais la position de nos collègues, je ne parle même pas des représentants du Service du patrimoine, je considère que c'est aussi notre rôle à toutes et à tous de maintenir notre patrimoine au premier rang duquel il y a les églises. Ce que je vous propose Monsieur le maire, c'est que l'on puisse en bilatéral avec le sous-préfet dont vous dépendez, examiner plus précisément le sujet, plutôt que devant tout le monde.

Bonjour Monsieur BAINVEL maire de Baden, commune du littorale.

Je voudrais savoir Monsieur le Préfet, messieurs les sénateurs et députés où en est l'évolution de la Loi Alur. Nous sommes dans cette salle très nombreux à avoir des PLU qui sont en cours. Et aujourd'hui nous ne savons pas très bien comment nous positionner.

Si vous pouvez nous éclaircir. Merci

Monsieur LE NAY :

- Monsieur le préfet me glisse à l'oreille, « c'est une question pour les parlementaires ».

Monsieur le Préfet :

- Je m'adresse aux parlementaires, vous allez comprendre pourquoi je dis cela. Une proposition de loi a été déposée sous l'ancienne mandature, qui avait fait un passage au Sénat et à l'Assemblée Nationale et qui me semble-t-il répondait assez à la situation que nous connaissons, je ne sais pas ce qu'est devenu cette proposition de loi d'où ma remarque

Madame Muriel JOURDA – Sénatrice :

Je souhaite porter un élément de réponse à la question qui vient d'être posée.

Il y avait effectivement une proposition de loi qui avait été déposée, mais la période électorale passant et bien elle est devenue caduque, elle ne peut plus être exploitée telle qu'elle. Donc ce processus a stoppé. Pour autant un autre à commencer. Jacques Le NAY tu ne le sais peut-être pas parce que cela émane du groupe dont je fais partie à l'Assemblée et j'y suis particulièrement sensible. Michel VASPART, sénateur breton, a redéposé une proposition de loi qui d'une part reprend un rapport qui avait été fait sur la gestion du trait de côte, qui intéresse un certain nombre d'élus ici, mais qui reprend dans ce cadre-là parce qu'il faut qu'il y ait un lien avec la proposition de loi.

La Loi « littoral » et non la Loi Alur, mais la Loi « Littoral » nous pose un certain nombre de problèmes aussi sur le comblement « des dents creuses ». Cette proposition de loi va passer au Sénat au mois de janvier. Au mois de janvier elle va passer et nous essayons de rassembler tous les élus littoraux pour pouvoir faire en sorte que non seulement elle passe au Sénat, mais qu'elle passe à l'Assemblée Nationale, ce dont je suis moins sûre. Pour la Loi Alur je crois qu'il faut aller étape par étape et bien le processus va s'enclencher. Pour la loi Littoral, la proposition a été redéposée, elle passera au Sénat au mois de Janvier. Jimmy PAHUN député du Morbihan peut dire un mot à ce sujet

Monsieur Jimmy PAHUN :

Bonjour à tous.

Concrètement, 3 courriers sur 10 que nous recevons à la permanence concerne les problèmes de « dents creuses ». Nous avons très vite essayé de prendre le dossier à bras le corps. Nous avons fait plusieurs réunions avec des gens de qualité, la

dernière était samedi dernier, Madame JOURDA était là à Trébeurden auprès des « Plumés ». Et puis est programmée à Paris au mois de novembre une réunion élargie. Je pense qu'à travers la loi Logement que va représenter Julien DENORMANDIE (Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires) il y a peut-être un moyen d'arriver à adoucir et organiser et orienter ces « dents creuses » pour que l'on arrête de prendre de la terre agricole et que l'on puisse peut-être endroit par endroit construire un petit peu. Voilà, c'est cela le projet, moi j'aimerais qu'à travers soit la Loi Littoral soit sur cette Loi Logement on puisse régler ce problème de « dents creuses » qui est un problème dont on nous parle très, très souvent.

Le Président :

Nous arrivons donc au terme de cette assemblée générale d'Auray.

REMISE DE MEDAILLES

Jean DUMOULIN, maire d'Auray.

Remerciements :

Je me dois d'adresser des remerciements :

- à Voltalia ;
- à Enedis ;
- à la Mutuelle nationale territoriale ;
- à la Fondation du patrimoine ;
- à Eau du Morbihan ;
- à Morbihan énergies ;
- au Conseil Départemental ;
- aux services de l'Etat ;
- aux élus et au personnel d'Auray pour l'organisation de cette journée ;
- à Auray Quiberon Terre Atlantique ;
- aux partenaires locaux bien sûr ;
- au personnel de l'Association des maires, toujours à votre disposition ;
- et aux journalistes pour la couverture de notre assemblée générale.

L'année prochaine, le congrès sera organisé à Baud.

Un apéritif est offert par la ville d'Auray ; ensuite, un cadeau vous sera remis à la sortie de la salle et nous nous retrouverons sur les marches pour une photo souvenir.

Le déjeuner sera servi au complexe Le Verger, à 5 minutes à pieds.